

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 7 février 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 04

Nombre de votants : 31

OBJET

Affaire n° 2023-004

**RENOUVELLEMENT URBAIN
DES QUARTIERS ARISTE
BOLON/SIDR HAUTE
REQUALIFICATION DE
L'AVENUE MONSEIGNEUR
ROMERO
APPEL DE FONDS FEDER**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi sept février, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Paméla Trécasse par M. Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan par Mme Véronique Bassonville.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h 27 (affaire n° 2023-005).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 23 janvier 2023.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 8 février 2023.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-004

**RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTE BOLON/SIDR HAUTE
REQUALIFICATION DE L'AVENUE MONSEIGNEUR ROMERO
APPEL DE FONDS FEDER**

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Règlement délégué (UE) n° 240/2014 de la Commission du 7 janvier 2014 relatif au code de conduite européen sur le partenariat dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens ;

Vu le décret n° 2014-580 du 3 juin 2014 fixant les conditions dans lesquelles l'Etat confie la gestion de tout ou partie des fonds européens soit en qualité d'autorité de gestion soit par délégation de gestion pour la période 2014-2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2016-062 du 3 mai 2016 approuvant le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des quartiers Ariste Bolon et SIDR Haute ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2019-117 du 1^{er} octobre 2019 approuvant la convention pluriannuelle du NPNRU ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ANRU du 29 avril 2015 désignant les quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute, comme sites de priorités nationales au titre du NPNRU ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 25 janvier 2023 ;

CONSIDERANT que l'avenue Monseigneur Roméro, est située dans le périmètre NPNRU et assure la liaison entre les quartiers SIDR Haute et basse. Il convient de poursuivre les travaux de requalification de cette voirie qui doit permettre la réalisation d'une coulée verte, arborée douce et sécurisée pour les cyclistes et les piétons entre le parc Boisé et le complexe sportif municipal COTUR ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le dossier de demande de participation des fonds FEDER, au titre du programme opérationnel 2014/2020 ;

Article 2 : d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé au rapport ;

Article 3 : d'autoriser le Maire à solliciter la contribution des fonds FEDER, au titre de la mesure 7.02 « restructuration urbaine des quartiers sensibles » pour un montant estimé à 1 889 808 € ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

**RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTOTELE
REQUALIFICATION DE L'AVENUE MONSEIGNEUR ROMERO
APPEL DE FONDS FEDER**

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le 27/02/2023
ID : 974-219740073-20230207-DL_2023_004-DE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le dossier de demande de fonds FEDER, au titre du programme opérationnel 2014/2020, pour le projet de requalification de l'avenue Monseigneur Roméro.

Pour mémoire, l'avenue Monseigneur Roméro fait partie intégrante du périmètre Nouveau Programme National Renouvellement Urbain (NPNRU) et assure la liaison entre les quartiers SIDR Haute et Basse.

Il est prévu, au titre de la convention initiale NPNRU, la requalification de cette avenue pour assurer une connexion en mode doux entre le parc boisé et le complexe sportif municipal.

Ce projet prévoit :

- la création d'une coulée verte arborée avec noue urbaine (fossé végétalisé) pour la récupération des eaux pluviales ;
- l'aménagement du versant nord de l'avenue avec création d'une piste cyclable séparée de la chaussée par la coulée verte et d'une voie de circulation piétonne ombragée ;
- le traitement végétal des espaces résiduels et l'organisation d'un stationnement alvéolaire (perméable) ;
- la création de stationnement pour les véhicules légers en alternance avec des plantations arborées (hautes tiges) ;
- la création de trottoirs sécurisés ;
- la requalification de la chaussée : suppression des chicanes existantes, réfection des réseaux, rétrécissement de la chaussée, réorganisation du stationnement et de l'accès aux logements.

Pour réaliser ce programme, la ville de Le Port souhaite solliciter la contribution financière des fonds FEDER, au titre de la mesure 7.02 « Restructuration urbaine des quartiers sensibles ».

En effet, cette mesure concerne spécifiquement les secteurs en NPNRU et a notamment pour objet : « les travaux d'aménagement liés à la création, à la requalification d'un espace public ».

Le montant total des travaux est estimé à 3 243 400 € dont 2 699 726 € seraient éligibles au financement FEDER.

La participation du FEDER s'élevant à 70 % du montant des dépenses éligibles, le montant appelé par la collectivité s'élève à 1 889 808 €, comme précisé dans le dossier joint en annexe.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le dossier de demande de participation des fonds FEDER, au titre du programme opérationnel 2014/2020 ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé au présent rapport ;
- d'autoriser le Maire à solliciter la contribution des fonds FEDER, au titre de la mesure 7.02 « restructuration urbaine des quartiers sensibles » pour un montant estimé à 1 889 808 € ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

annexe 1 – plan de financement prévisionnel
annexe 2 – dossier de demande de subventions.

Annexe 1 : Plan de financement prévisionnel

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
 Reçu en préfecture le 27/02/2023
 Publié le 27/02/2023
 ID : 974-219740073-20230207-DL_2023_004-DE



Dépenses			Ressources	Montant	%
Dépenses	Montant HT	Montant TTC			
Frais d'études			Aides publiques		
	124 925,00	135 543,63			
AVP + DCE	88 425,00	95 941,13	Union Européenne	2 270 380,08	70,00
Exe + divers	36 500,00	39 602,50	ANRU	648 680,02	20,00
			Ville	162 170,01	5,00
			TCO	162 170,01	5,00
Travaux					
Lot 1 VRD	2 497 802,50	2 710 115,71			
Installations générales	231 700,00	251 394,50			
Tvx préparatoires - terrassements	254 875,00	276 539,38			
Voirie	872 219,50	946 358,16			
Signalisation-mobilier urbain	59 507,00	64 565,10			
Eaux pluviales	512 530,00	556 095,05			
Eaux usées	134 770,00	146 225,45			
Eau potable	184 770,00	200 475,45			
Génie civil réseaux secs	106 935,00	116 024,48			
Eclairage public	132 891,00	144 186,74			
Electrification	7 605,00	8 251,43			
Lot 2 Aménagements paysagers	620 672,61	673 429,78			
TOTAL	3 243 400,11	3 519 089,12	TOTAL	3 243 400,11	100,00

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES DEPENSES ELIGIBLES PROJET					
Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Ressources	Montant	%
Frais d'études			Aides publiques		
	124 925,00	135 543,63			
AVP + DCE	88 425,00	95 941,13	Union Européenne	1 889 808,21	70,00
Exe + divers	36 500,00	39 602,50	ANRU	539 945,20	20,00
			Ville	134 986,30	5,00
			TCO	134 986,30	5,00
Travaux					
Lot 1 VRD	1 954 128,40	2 120 229,31			
Installations générales	231 700,00	251 394,50			
Tvx préparatoires - terrassements	153 062,50	166 072,81			
Voirie	490 532,90	532 228,20			
Signalisation-mobilier urbain	59 507,00	64 565,10			
Eaux pluviales	512 530,00	556 095,05			
Eaux usées	134 770,00	146 225,45			
Eau potable	184 770,00	200 475,45			
Génie civil réseaux secs	46 760,00	50 734,60			
Eclairage public	132 891,00	144 186,74			
Electrification	7 605,00	8 251,43			
Lot 2 Aménagements paysagers	620 672,61	673 429,78			
TOTAL	2 699 726,01	2 929 202,72	TOTAL	2 699 726,01	100,00

Annexe 2 : dossier de demande de fonds FEDER

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 27/02/2023

ID : 974-219740073-20230207-DL_2023_004-DE



Préambule : dans l'anticipation de la dématérialisation, c'est-à-dire dans l'hypothèse d'une saisie et d'un dépôt en ligne, il y a une nécessité de passer d'un contenu minimal (comme sur 2007-2013) à un formulaire de demande commun.

Courrier de demande du porteur de projet

Identité du demandeur : Olivier Hoarau, Maire de Le Port

Adresse : Commune du PORT- Boîte Postale 62004 – 97821 LE PORT CEDEX

SIRET : 21974007300016

N° d'identification / tiers :

(si vous êtes déjà identifié par la Région Réunion)

Je, soussigné Olivier Hoarau en qualité de représentant légal de la ville de Le Port, ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention au titre du programme FEDER Réunion 2014-2020 d'un montant de 1 889 808,21€ pour la réalisation du projet écrit en annexe et intitulé :

Avenue Monseigneur Roméro – Avenue de parc à parc.

Le Port, le

Cachet

Olivier HOARAU
Maire de Le Port

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBV (INVESTISSEMENT PUBLIC)

À remplir par l'administration

Numéro SYNERGIE

INTITULÉ DU PROJET

Programme	POE FEDER 2014-2020
Action identifiée	N° : 7.02 « Restructuration urbaine des quartiers sensibles »
	Intitulé : Traitement de l'avenue Roméro et création d'une coulée verte de « parc à parc »
Coût total du projet HT	3 243 400,11€
Montant de subvention sollicité	1 889 808.21€

PORTEUR DE PROJET

Nom : Ville de Le Port

Forme juridique : Collectivité locale

N° SIRET : 21974007300016

Code NAF :

Désignation du mandataire (le cas échéant) :

Régime TVA :

Assujetti : OUI

NON

FCTVA : OUI

NON

Autre(s) : à préciser

Adresse (siège) : Commune du PORT- Boîte Postale 62004 – 97821 LE PORT CEDEX

Ville : Le Port

Code postal : 97 821

Adresse (projet) :

Ville : Le Port

Code postal :

Représentant légal

Identité : Olivier Hoarau

Fonction : Maire de Le Port

Tél. : 02 62 42 87 00

Mél* : courrier@ville-port.re

Représentant à contacter pour le projet

(s'il diffère du représentant légal)

Identité : Christophe Gaeremyck

Fonction : Chef de projet ANRU

Tél. : 06 92 66 74 47

Mél: christophe.gaeremyck@ville-port.re

* : il est nécessaire de bien indiquer ici le mél du Responsable juridique de l'établissement, car en cas de procédure dématérialisée avec le service instructeur, il détiendra le compte maître et aura seul la capacité de créer des habilitations de comptes secondaires. Ce mél doit également être conforme à celui déclaré précédemment pour des projets antérieurs (en cas de questionnement, il vous est possible de consulter le service instructeur).

DESCRIPTION DU PROJET**Objet du projet :**

Traitement de l'avenue Roméro, située en périmètre NPNRU pour en faire une avenue de « parc à parc » faisant le lien entre le complexe sportif municipal Cotur et le parc Boisé du Port, au travers la création d'une coulée verte, arborée et largement dédié au mode de déplacement doux : vélo et piétons.

Objectif(s) poursuivi(s) :

Création d'une coulée verte le long de l'avenue Roméro qui permette :

- le traitement qualitatif et paysager des délaissés importants de part et d'autre de l'avenue Roméro par la création d'espaces publics végétalisés.
- le traitement de l'avenue en diminuant de façon importante la part dédiée à la circulation automobile : rétrécissement de la chaussée et réorganisation du stationnement.
- de créer une coulée verte plantée et arborée accueillant une noue urbaine.
- de créer des voies de circulation douces sécurisées : piste cyclable et piétonne.

Descriptif technique du projet :**Zone ouest :**

- Création de la coulée verte arborée avec noue urbaine pour la récupération des eaux pluviales nécessitant le dévoiement des réseaux EU.
- Aménagement du versant nord de l'avenue avec création d'une piste cyclable séparée de la chaussée par la coulée verte et d'une voie de circulation piétonne ombragée.
- Traitement végétal des espaces résiduels et organisation du stationnement alvéolaire (permettant les infiltrations pluviales).

Zone est :

- Création de stationnement VL en alternance avec plantation arborée (grands sujets).
- Création de trottoir sécurisé
- Traitement d'entrée des parcelles (revêtement béton drainant).

Chaussée :

- Requalification de la chaussée : suppression des chicanes existantes, réfection des réseaux, rétrécissement de la chaussée, réorganisation du stationnement et de l'accès aux logements

Résultats escomptés (cible visée ...) :

Créer cette connexion verte, douce et sécurisée pour les cyclistes et les piétons entre le parc Boisé et le complexe sportif municipal.

Livrables attendus (réalisations escomptées à la fin de l'opération) :

- Avenue requalifiée : réseaux, revêtement, chaussée, trottoirs versant est, stationnement
- Coulée verte arborée + noue urbaine
- piste cyclable et voie piétonne versant nord
- aménagement paysager des délaissés et réorganisation du stationnement

Lieu de réalisation (description) :

Avenue Roméro depuis le croisement avec l'avenue Polytzer jusqu'à l'avenue Rico Carpaye.

Situation juridique des terrains et immeubles :

Foncier communal (voir Foncier plus bas).

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 27/02/2023



ID : 974-219740073-20230207-DL_2023_004-DE

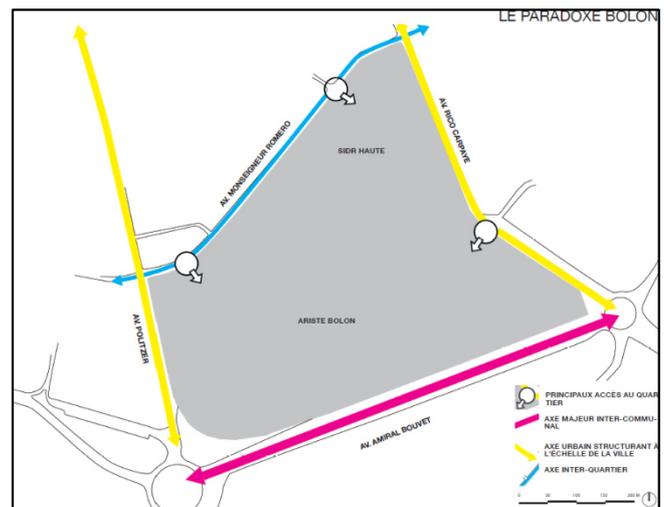
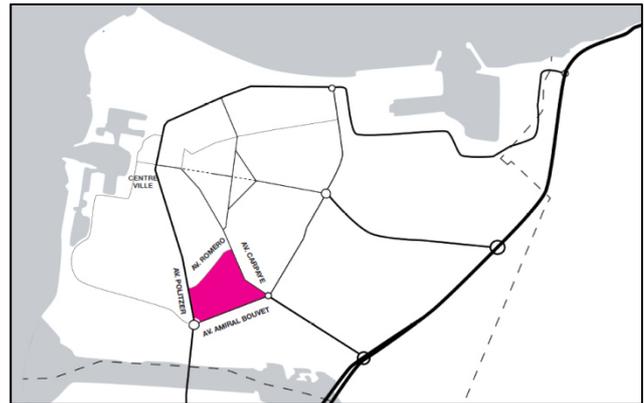
Calendrier prévisionnel :

	Commencement d'exécution prévisionnel : Novembre 2022	Fin d'exécution prévisionnelle : Novembre 2023 /
Études	DCE sept 2022	
Travaux	OS travaux décembre 2022	Décembre 2023
Date prévisionnelle de mise en fonction de l'investissement : L'opération sera fonctionnelle en décembre 2023		

Contexte :

L'avenue M.Roméro, longue de 606m :

- borde au Nord le périmètre NPNRU
- assure la connexion entre les quartiers SIDR Haute et SIDR Basse
- assure la connexion entre l'avenue Polytzer et l'avenue Rico Carpaye qui sont les deux axes d'entrée de ville
- permet de raccorder le complexe sportif municipal au Parc Boisé Cotur.
- Ne dispose que de deux points d'entrée sur le quartier

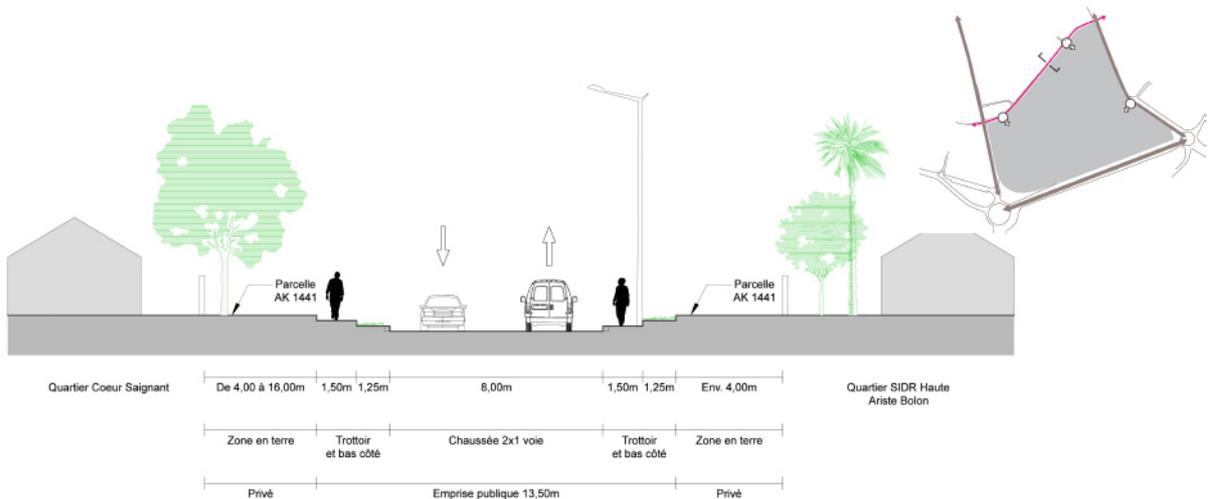


Descriptif :

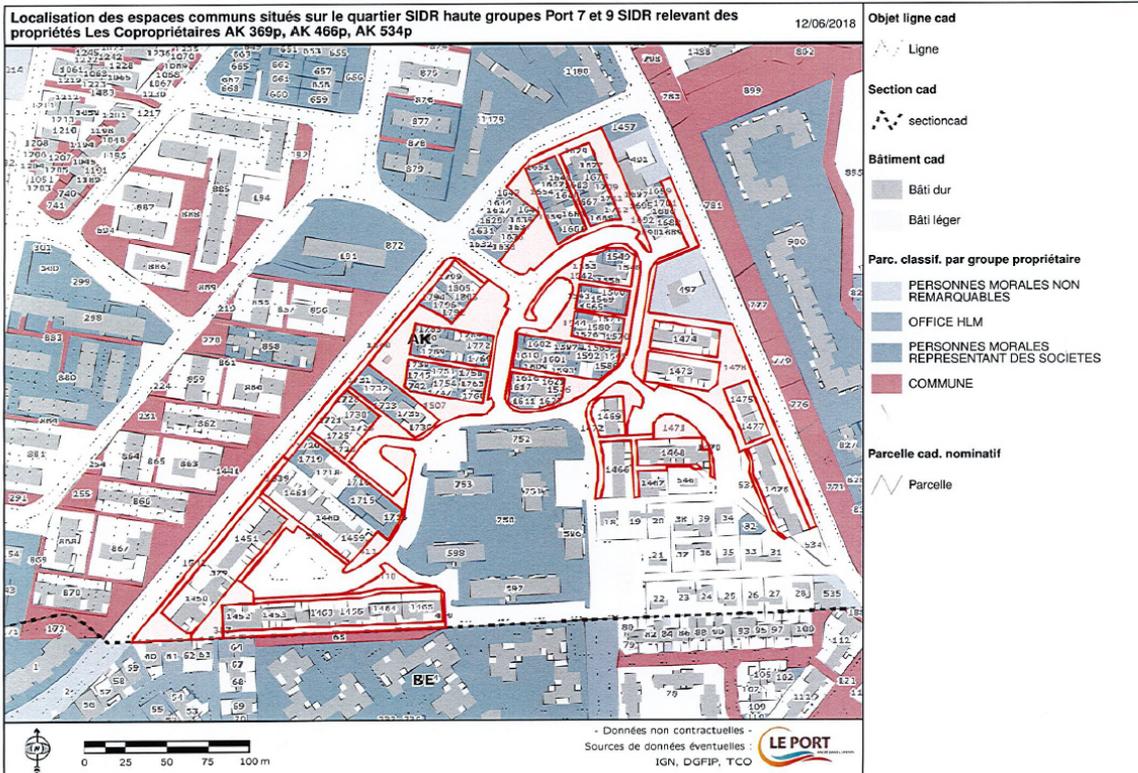
Bordée d'un tissu dense d'habitat individuel, elle se caractérise aujourd'hui par une emprise publique globale de 33 m répartie en :

- une chaussée de 8 m de large, assez dégradée caractérisée par un système de stationnement en chicane qui entrave la circulation des véhicules.
- un stationnement latéral de chaque côté de la voie de 2,50m
- de larges bas-côtés en terre (18m rive gauche et 5,75m rive droite), planté de façon aléatoire et lieux de dépôts sauvages ou VHU.





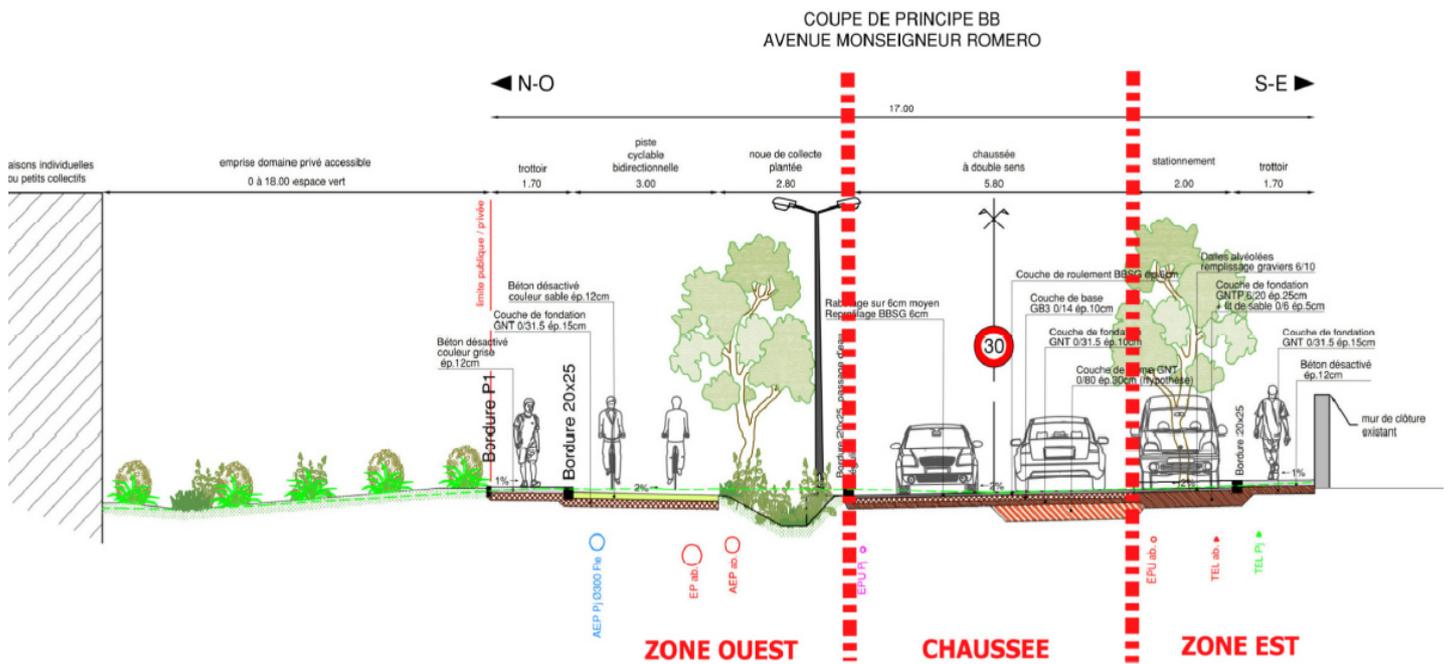
FONCIER.



LE PROJET :

Un large boulevard urbain apaisé et confortable – une liaison de parc à parc

- Avenue de parc à parc sous les arbres,
- Modes doux priorités,
- Conservation des arbres remarquables A
- Mobilier
- Favoriser les possibilités de mutation du bâti



Dépenses					
Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Ressources	Montant	%
Frais d'études			Aides publiques		
	124 925,00	135 543,63			
AVP + DCE	88 425,00	95 941,13	Union Européenne	2 270 380,08	70,00
Exe + divers	36 500,00	39 602,50	ANRU	648 680,02	20,00
			Ville	162 170,01	5,00
Travaux			TCO	162 170,01	5,00
Lot 1 VRD	2 497 802,50	2 710 115,71			
Installations générales	231 700,00	251 394,50			
Tvx préparatoires - terrassements	254 875,00	276 539,38			
Voirie	872 219,50	946 358,16			
Signalisation-mobilier urbain	59 507,00	64 565,10			
Eaux pluviales	512 530,00	556 095,05			
Eaux usées	134 770,00	146 225,45			
Eau potable	184 770,00	200 475,45			
Génie civil réseaux secs	106 935,00	116 024,48			
Eclairage public	132 891,00	144 186,74			
Electrification	7 605,00	8 251,43			
Lot 2 Aménagements paysagers	620 672,61	673 429,78			
TOTAL	3 243 400,11	3 519 089,12	TOTAL	3 243 400,11	100,00

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES DEPENSES ELIGIBLES PROJET					
Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Ressources	Montant	%
Frais d'études			Aides publiques		
	124 925,00	135 543,63			
AVP + DCE	88 425,00	95 941,13	Union Européenne	1 889 808,21	70,00
Exe + divers	36 500,00	39 602,50	ANRU	539 945,20	20,00
			Ville	134 986,30	5,00
Travaux			TCO	134 986,30	5,00
Lot 1 VRD	1 954 128,40	2 120 229,31			
Installations générales	231 700,00	251 394,50			
Tvx préparatoires - terrassements	153 062,50	166 072,81			
Voirie	490 532,90	532 228,20			
Signalisation-mobilier urbain	59 507,00	64 565,10			
Eaux pluviales	512 530,00	556 095,05			
Eaux usées	134 770,00	146 225,45			
Eau potable	184 770,00	200 475,45			
Génie civil réseaux secs	46 760,00	50 734,60			
Eclairage public	132 891,00	144 186,74			
Electrification	7 605,00	8 251,43			
Lot 2 Aménagements paysagers	620 672,61	673 429,78			
TOTAL	2 699 726,01	2 929 202,72	TOTAL	2 699 726,01	100,00

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES HORIZONTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

[Indiquer ci-dessous si l'opération prend en compte ces principes horizontaux de l'Union européenne, ces priorités de manière directe, indirecte, ou ne les prend pas en compte (« sans objet ») et expliquer de quelle manière ils sont couverts.]

- Développement durable :

Le projet comporte une forte dimension « développement durable » caractérisé par :

- Le rétrécissement et la pacification de la chaussée
- La création d'une noue plantée sur tout le linéaire de la voie et la plantation de plus de 40 arbres.
- Pas d'abatage d'arbre mais une stratégie de replantation des sujets devant être déplacés du fait du redimensionnement de la chaussée.
- L'accent mis sur les modes doux : création d'une piste cyclable double sens sécurisée car séparée de la chaussée par la noue ; création de trottoirs ombragés et sécurisés (séparation de la chaussée)
- Aménagement paysager marqué des bas-côtés plantés et stationnement alvéolaire favorisant l'infiltration des eaux pluviales.
- Une démarche de concertation menée autour de :
 - La présentation des plans à l'occasion de journées portes ouvertes à la Maison de Projet
 - La passation d'un questionnaire sur les besoins en stationnement des familles afin de ne pas surdimensionner l'offre au regard des besoins
 - L'organisation d'une réunion d'information publique

- Egalité hommes – femmes :

Ce point se traduit notamment par une attention particulière pour favoriser les candidatures féminines dans le cadre des recrutements générés par les chantiers.

- Egalité des chances et non discrimination :

L'égalité des chances et la non-discrimination est permis au travers la mise en œuvre d'une stratégie d'insertion par l'inscription d'une clause sociale dans les marchés VRD et espaces verts, soit un total de 1336h pour le lot VRD et 333h pour le lot aménagement paysager qui profiteront aux demandeurs d'emploi jeunes ou adultes du périmètre ANRU. La gestion et le suivi dans la mise en œuvre de cette clause est assurée par une chargée de mission Insertion au sein de l'équipe ANRU.

Autres règles :

- lister les procédures/réglementations auxquelles votre projet est soumis ainsi que leurs conformités à ce stade (ex : permis de construire, ICPE, loi sur l'eau, ...) :
- Pas d'autorisation réglementaire sur ce périmètre.

- avez-vous prévu de solliciter d'autres aides de l'Union Européenne sur le projet global (hors dépenses présentées) ?

oui		NON	X	SO	
-----	--	-----	---	----	--

Si oui, préciser :

- disposez-vous d'un système comptable distinct ou d'une codification comptable adéquate qui permettra de vérifier la bonne affectation des dépenses liées à votre projet ?

OUI	X	NON		SO	
-----	---	-----	--	----	--

Si oui, préciser : Comptabilité analytique et suivi financier spécifique du programme ANRU.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Se référer à la fiche action. Le porteur de projet peut également proposer un ou plusieurs indicateurs supplémentaires spécifiques pertinents sur le projet.

Indicateurs	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle	Commentaire
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines		M ² de surfaces créées	12 000m ²	
Nombre d'ateliers ou d'actions de concertation ou de sensibilisation organisés	- Journée porte ouverte pour présentation des plans. - Réunion d'information publique. - Questionnaire : besoins en stationnement	nombre	2 2 1	



NOUVO LORIZON
QUARTIER ARISTE BOLON / SIDR HAUTE



REQUALIFICATION DE L'AVENUE ROMERO
(En chantier en 2023)

Venez découvrir les plans d'aménagement de l'avenue Roméro !

Journée porte ouverte à la maison de projet NOUVO LORIZON
(14 allée René Dufestín – A côté de l'école maternelle Ariste Bolon)

LE JEUDI 3 NOVEMBRE 2022
De 9h30 à 17h30.
Contact maison de projet : 02 62 42 87 05

ATTESTATION DU PORTEUR DE PROJET

Je, soussigné Olivier HOARAU en qualité de signataire et représentant légal de la ville de Le Port (ou signataire avec délégation du représentant légal) ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention européenne (FEDER) pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet précité et décrit ci-dessus.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier (et des documents annexés) ;
- ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles indiquées dans le présent dossier ;
- avoir la capacité administrative et financière suffisante pour réaliser et suivre l'opération dans les délais prévus ;
- qu'à ce stade, aucun élément d'information ne me permet de considérer qu'il existe un risque potentiel de conflit d'intérêts entre les différentes parties prenant part à la mise en œuvre de ce projet ;
- en cas de validation de mon opération, mettre en œuvre les actions de publicité conformément à l'annexe ci-après ;
- avoir pris connaissance du guide des droits et obligations du bénéficiaire, et en respecter les dispositions.

Fait à Le Port, le

Cachet et signature du porteur de projet avec nom et fonction

ANNEXE
MESURES A METTRE EN ŒUVRE EN MATIERE DE PUBLICITE SUR L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE ET REGIONALE
(Renseigner le tableau ci-dessous en cochant les actions qui seront mises en œuvre si votre opération est validée)

Dans le cadre de la réalisation de mon opération, je m'engage à respecter et mettre en œuvre les obligations communautaires suivantes :				
Catégorie	Actions à mener	Oui	Non	SO
Pour toutes les opérations	- Apposez l' emblème de l'Union européenne et du cofinancier local sur tout document ou support de communication relatif à votre projet (brochures, dépliants, lettre d'information, affiches...) et la mention de l'Union européenne.	X		
	- Inscrivez la mention suivante : « [description de l'action] est cofinancée par l'Union européenne »	X		
	- Diffusez auprès de vos collaborateurs, acteurs impliqués dans le projet, ..., partenaires financiers, industriels et commerciaux l'information sur le cofinancement de votre projet par l'Union européenne et le cofinancier local.	X		
	- Indiquez sur votre éventuel site web une description succincte de l'opération, en rapport avec le niveau de soutien, de sa finalité et de ses résultats mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union et le cofinancier local [règlement 1303/2013]	X		
	- Signalez la participation de l'Union européenne dans vos relations avec la presse.	X		
Si votre opération est < à 500 000€ d'aide publique	Pendant la mise en œuvre : - apposez une affiche présentant des informations sur le projet (dimension minimale : A3), dont le soutien financier octroyé par l'Union et le cofinancier local, en un lieu aisément visible par le public, tel que l'entrée d'un bâtiment.			
Si votre opération est > à 500 000€ d'aide publique	Pendant la mise en œuvre de l'opération :			
	- apposez en un lieu aisément visible du public, un panneau d'affichage temporaire de dimensions importantes pour toute opération de financement d'infrastructures ou de constructions	X		
	- le nom de l'opération, l'objectif principal de l'opération, l'emblème de l'Union et la mention de l'Union et du FEDER figurer sur le panneau d'affichage temporaire occupent au moins 25 % de la surface du panneau.	X		
	- l'emblème du cofinancier local devra être indiqué sur la partie restante du panneau et ne pas dépasser la taille de l'emblème de l'Union.	X		
	Au plus tard 3 mois après l'achèvement :			
	- apposer une plaque ou un panneau permanent de dimensions importantes, en un lieu aisément visible du public.	X		
- le nom de l'opération et l'objectif principal de l'activité soutenue par l'opération, l'emblème de l'Union et la mention de l'Union et du FEDER devant figurer sur la plaque ou le panneau d'affichage permanents occupent au moins 25 % de la surface de la plaque ou du panneau d'affichage.	X			
- l'emblème du cofinancier local devra être indiqué sur la partie restante du panneau et ne pas dépasser la taille de l'emblème de l'Union.	X			

Dans le cadre de la réalisation de mon opération, je m'engage à respecter et mettre en œuvre les obligations communautaires suivantes :

Catégorie	Actions à mener	Oui	Non	SO
	<p><i>Positionnez la signalétique extérieure permanente à l'emplacement le plus visible par le public.</i></p> <p><i>Si la nature du projet ne permet pas de positionner une plaque ou un panneau explicatif permanent sur un objet physique, des mesures appropriées pourront être prises en accord avec l'Autorité de Gestion/SI afin de faire connaître les contributions de l'Europe et du cofinanceur local.</i></p>			
<p>Si votre opération est > à 1 000 000€ d'aide publique</p>	<p>Invitez les parlementaires européens de votre circonscription et les représentants de l'Autorité de gestion à toute manifestation publique autour de votre projet (pose de la première pierre, inauguration) et prévoyez leur un temps de parole.</p>	X		
<p>Si votre opération est > à 10 000 000€ d'aide publique</p>	<p>Réalisez une communication complémentaire spécifique sur l'apport de l'Union européenne (au lancement ou à l'inauguration de votre projet, lors de la Journée de l'Europe, le 9 mai, ou à l'occasion de grands rendez-vous européens).</p>			
<p>Autre(s) action(s) de communication programmée(s) par le porteur de projet :</p>				
<p>Date : Signature :</p>				

ANNEXE 1

Liste des pièces pour le dépôt du dossier de demande

Pièce	Transmise			
	OUI	NON	SO	Date
Demande type datée et signée par le maître d'ouvrage comprenant un dossier de présentation du projet avec coût prévisionnel détaillé par nature de poste de dépenses et par grand poste établi sur la base de l'estimatif du DCE au stade projet pour les travaux, plan de financement et échéanciers prévisionnels du projet non contractuels	X			
Délibération de l'organe compétent de la collectivité territoriale ou de l'organisme public maître d'ouvrage approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel (1)		X		
Dans le cas d'un GIP, preuve de l'existence légale (copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive et convention constitutive si subvention supérieur à 50 000€)				
Relevé d'identité bancaire (avec IBAN)	X			
Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles	X			
État des autorisations préalables réglementaires (au stade DCE)			X	
Plan de situation, plan de masse des travaux	X			
Le cas échéant, si des marchés ont déjà été lancés/approuvés : pièces relatives à la mise en concurrence pour ces marchés	X			
Le cas échéant, informations appropriées sur les recettes nettes (voir fiche action)				
Déclaration d'absence de conflit d'intérêts <i>[si la demande est dans un format différent du manuel de gestion]</i>			X	
<i>Autre(s) : à préciser par le porteur de projet le cas échéant</i>				

(1) courrier d'engagement de la Ville à inscrire le dossier FEDER au prochain Conseil Municipal)

ANNEXE 2

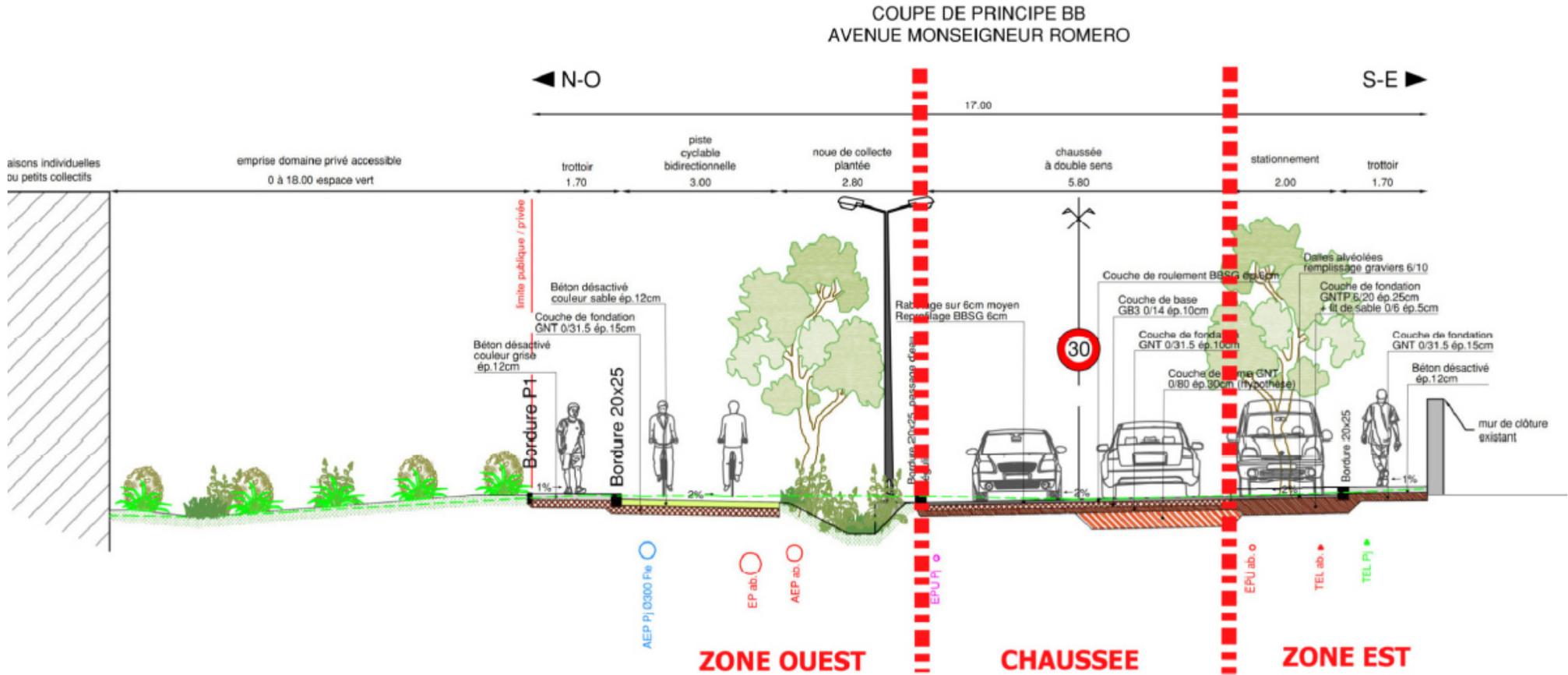
Plan de financement détaillé par secteur

PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTE BOLON / SIDR HAUTE AVENUE MONSEIGNEUR ROMERO						DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE) LOT 1 : VRD									
N° de prix	Libellé de prix	Unité	P.U. (HT)	Quantité	Total	scénario 1/ zonE Ouest		scénario 2/ aménagement hors chaussée		scénario 3/ chaussée					
100	INSTALLATIONS GENERALES														
101	Installation et repliement de chantier	F	158 000,00 €	1	158 000,00 €	48%	0,48	75 840,00 €	17%	0,17	26 860,00 €	35%	0,35	55 300,00 €	100%
102	Études d'exécution	F	24 000,00 €	1	24 000,00 €	48%	0,48	11 520,00 €	17%	0,17	4 080,00 €	35%	0,35	8 400,00 €	100%
103	Dossier de récolement	F	11 000,00 €	1	11 000,00 €	48%	0,48	5 280,00 €	17%	0,17	1 870,00 €	35%	0,35	3 850,00 €	100%
104	Etablissement du PPSPS	F	500,00 €	1	500,00 €	48%	0,48	240,00 €	17%	0,17	85,00 €	35%	0,35	175,00 €	100%
105	Etablissement du PAQ	F	500,00 €	1	500,00 €	48%	0,48	240,00 €	17%	0,17	85,00 €	35%	0,35	175,00 €	100%
106	Etablissement du PAE et SOSED	F	500,00 €	1	500,00 €	48%	0,48	240,00 €	17%	0,17	85,00 €	35%	0,35	175,00 €	100%
107	Constat d'huissier	F	1 200,00 €	1	1 200,00 €	48%	0,48	576,00 €	17%	0,17	204,00 €	35%	0,35	420,00 €	100%
108	Signalisation provisoire de chantier	F	36 000,00 €	1	36 000,00 €	48%	0,48	17 280,00 €	17%	0,17	6 120,00 €	35%	0,35	12 600,00 €	100%
	Sous-total INSTALLATIONS GENERALES				231 700,00 €			111 216,00 €	48%		39 389,00 €	17%		81 095,00 €	35%
200	TRAVAUX PRÉPARATOIRES - TERRASSEMENTS														
201	Libération des emprises	F	12 000,00 €	1	12 000,00 €	48%	0,48	5 760,00 €	17%	0,17	2 040,00 €	35%	0,35	4 200,00 €	100%
202	Déplacement d'arbres avant repantation (parc Boisé).	u	450,00 €	45	20 250,00 €	20%	9	4 050,00 €			- €	80%	36	16 200,00 €	100%
203	Sondage de reconnaissance	F	500,00 €	10	5 000,00 €			- €			- €	100%	10	5 000,00 €	100%
204	Sciage de revêtements	ml	2,00 €	1 500	3 000,00 €			- €			- €	100%	1500	3 000,00 €	100%
205	Dépose de bordures et caniveaux	ml	7,50 €	1 550	11 625,00 €	50%	775	5 812,50 €			- €	50%	775	5 812,50 €	100%
206	Rabotage de chaussée sur une épaisseur de 6 cm moyen	m²	6,00 €	1 800	10 800,00 €			- €			- €	100%	1800	10 800,00 €	100%
207	Terrassements d'encaissement de :														
207-01	Chaussées	m²	13,00 €	5 000	65 000,00 €			- €	100%	5000	65 000,00 €			- €	100%
207-02	Stationnements	m²	10,00 €	800	8 000,00 €	60%	480	4 800,00 €	40%	320	3 200,00 €			- €	100%
207-03	Piste cyclable	m²	10,00 €	1 600	16 000,00 €	100%	1600	16 000,00 €			- €			- €	100%
207-04	Trottoir	m²	10,00 €	2 200	22 000,00 €	45%	990	9 900,00 €	55%	1210	12 100,00 €			- €	100%
207-05	Entrées de parcelle	m²	8,00 €	1 100	8 800,00 €	30%	330	2 640,00 €	70%	770	6 160,00 €			- €	100%
207-06	Espaces verts	m²	6,50 €	2 400	15 600,00 €	90%	2160	14 040,00 €	10%	240	1 560,00 €			- €	100%
208	Purges	m³	65,00 €	160	10 400,00 €			- €			- €	100%	160	10 400,00 €	100%
209	Géotextile	m²	1,00 €	3 200	3 200,00 €			- €			- €	100%	3200	3 200,00 €	100%
210	Couche de forme GNT 0/80	m³	45,00 €	960	43 200,00 €			- €			- €	100%	960	43 200,00 €	100%
	Sous-total TRAVAUX PRÉPARATOIRES - TERRASSEMENTS				254 875,00 €			63 002,50 €	25%		90 060,00 €	35%		101 812,50 €	40%
300	VOIRIE														
301	GNT 0/31,5	m³	68,00 €	1 280	87 040,00 €	30%	384	26 112,00 €	16%	204,8	13 926,40 €	54%	691,2	47 001,60 €	100%
302	GNT P 6/20	m³	88,00 €	200	17 600,00 €	45%	90	7 920,00 €	55%	110	9 680,00 €			- €	100%
303	GB 3 0/20	T	120,00 €	975	117 000,00 €			- €			- €	100%	975	117 000,00 €	100%
304	BBSG 3 0/10	T	130,00 €	585	76 050,00 €			- €			- €	100%	585	76 050,00 €	100%
305	Enrobés rouges	T	240,00 €	90	21 600,00 €			- €			- €	100%	90	21 600,00 €	100%
306	Couche d'imprégnation	m²	4,00 €	4 600	18 400,00 €			- €			- €	100%	4600	18 400,00 €	100%
307	Couche d'accrochage	m²	2,00 €	3 900	7 800,00 €			- €			- €	100%	3900	7 800,00 €	100%
308	Joint de raccordement en enrobés	ml	15,00 €	700	10 500,00 €			- €			- €	100%	700	10 500,00 €	100%
309	Joint à l'émulsion de bitume sablé	ml	5,00 €	800	4 000,00 €			- €			- €	100%	800	4 000,00 €	100%
310	Rampe de plateau en enrobés	m²	30,00 €	55	1 650,00 €			- €			- €	100%	55	1 650,00 €	100%
311	Béton C30/37 finition matricée	m³	365,00 €	80	29 200,00 €			- €			- €	100%	80	29 200,00 €	100%
312	Béton C25/30 finition désactivée														
312-01	Couleur grise	m³	331,63 €	430	142 600,90 €	30%	129	42 780,27 €	70%	301	99 820,63 €			- €	100%
312-02	Couleur sable	m³	445,32 €	230	102 423,60 €	100%	230	102 423,60 €			- €			- €	100%
313	Coussin berlinois	u	800,00 €	6	4 800,00 €			- €			- €			- €	100%
314	Dalles alvéolées en béton gris (modèle ville du Port)														
314-01	Remplissage graviers 6/10	m²	73,00 €	330	24 090,00 €	100%	330	24 090,00 €			- €			- €	100%
314-02	Remplissage scories 6/10	m²	85,00 €	450	38 250,00 €			- €			- €	100%	450	38 250,00 €	100%
315	Bordure béton de couleur grise														
315-01	20 x 25 cm avec chanfrein 1,5 x 1,5 cm	ml	66,00 €	1 920	126 720,00 €	60%	1152	76 032,00 €	40%	768	50 688,00 €			- €	100%
315-02	20 x 25 cm arasée pour passage d'eau	ml	93,00 €	40	3 720,00 €	100%	40	3 720,00 €			- €			- €	100%
315-03	P1	ml	38,00 €	650	24 700,00 €	100%	650	24 700,00 €			- €			- €	100%
316	Bordure spéciale quai bus en béton blanc 43,5 x 33,4 cm	ml	144,00 €	60	8 640,00 €	50%	30	4 320,00 €	50%	30	4 320,00 €			- €	100%
317	Mise à niveau d'affleurement existant														
317-01	Regard de visite	u	150,00 €	3	450,00 €			- €			- €	100%	3	450,00 €	100%
317-02	Regard divers (boîtes de branchement, trappes,...)	u	145,00 €	6	870,00 €			- €			- €	100%	6	870,00 €	100%
317-03	Chambre de tirage (par trappe - ex. L3T = 3u)	u	185,00 €	19	3 515,00 €			- €			- €	100%	19	3 515,00 €	100%
317-04	Bouche à clé	u	75,00 €	8	600,00 €			- €			- €	100%	8	600,00 €	100%
	Sous-total VOIRIE				872 219,50 €			312 097,87 €	36%		178 435,03 €	20%		376 886,60 €	43%

700 EAU POTABLE																
701	Déconnexion, désinfection et comblement du réseau AEP	ml	30,00 €	700	21 000,00 €	100%	700	21 000,00 €					100%			
702	Canalisation AEP en fonte ductile															
702-01	DN 100 mm	ml	80,00 €	30	2 400,00 €							100%	30	2 400,00 €	100%	
702-02	DN 125 mm	ml	100,00 €	25	2 500,00 €							100%	25	2 500,00 €	100%	
702-03	DN 200 mm	ml	110,00 €	25	2 750,00 €							100%	25	2 750,00 €	100%	
702-04	DN 300 mm	ml	140,00 €	640	89 600,00 €	100%	640	89 600,00 €				100%			100%	
703	Déplacement de poteau incendie	u	1 300,00 €	2	2 600,00 €	100%	2	2 600,00 €							100%	
704	Vidange DN 100 mm	u	500,00 €	2	1 000,00 €	100%	2	1 000,00 €							100%	
705	Ventouse dans regard visite Ø1000 mm	u	1 500,00 €	2	3 000,00 €	100%	2	3 000,00 €							100%	
706	Robinnet vanne															
706-01	DN 63 mm	u	250,00 €	1	250,00 €							100%	1	250,00 €	100%	
706-02	DN 100 mm	u	300,00 €	6	1 800,00 €							100%	6	1 800,00 €	100%	
706-03	DN 125 mm	u	400,00 €	1	400,00 €							100%	1	400,00 €	100%	
706-04	DN 200 mm	u	670,00 €	1	670,00 €							100%	1	670,00 €	100%	
706-05	DN 300 mm	u	1 300,00 €	14	18 200,00 €	100%	14	18 200,00 €				100%			100%	
707	Raccordement sur réseau existant	u	3 400,00 €	9	30 600,00 €	100%	9	30 600,00 €							100%	
708	Reprise de branchement de parcelle existant	F	1 600,00 €	5	8 000,00 €	100%	5	8 000,00 €							100%	
Sous-total EAU POTABLE					184 770,00 €			174 000,00 €	94%				10 770,00 €	6%		
800 GENIE CIVIL RESEAUX SECS																
801	Dépose réseau de télécommunications	ml	10,00 €	500	5 000,00 €							100%	500	5 000,00 €	100%	
802	Dépose chambre de tirage existante	u	400,00 €	2	800,00 €				100%	2	800,00 €				100%	
803	Ouverture et remblaiement de tranchée															
803-01	0,50 x 0,80 m sous trottoir	ml	45,00 €	350	15 750,00 €				100%	350	15 750,00 €				100%	
803-02	0,70 x 0,80 m sous trottoir	ml	55,00 €	270	14 850,00 €				100%	270	14 850,00 €				100%	
803-03	0,50 x 1,10 m sous chaussée	ml	65,00 €	650	42 250,00 €							100%	650	42 250,00 €	100%	
803-04	0,70 x 1,10 m sous chaussée	ml	85,00 €	75	6 375,00 €							100%	75	6 375,00 €	100%	
804	Chambre de tirage															
804-01	L2T	u	1 000,00 €	2	2 000,00 €				100%	2	2 000,00 €				100%	
804-02	K2C	u	2 250,00 €	1	2 250,00 €							100%	1	2 250,00 €	100%	
805	Cablette de terre cuivre nu 25 mm²	ml	5,00 €	700	3 500,00 €				50%	350	1 750,00 €		50%	350	1 750,00 €	100%
806	Fourreaux															
806-01	5Ø42/45 PVC	ml	10,00 €	510	5 100,00 €				50%	255	2 550,00 €		50%	255	2 550,00 €	100%
806-02	1Ø75 TPC	ml	5,00 €	780	3 900,00 €				100%	780	3 900,00 €				100%	
806-03	2Ø110 TPC	ml	9,00 €	60	540,00 €				100%	60	540,00 €				100%	
806-04	2Ø160 TPC	ml	12,00 €	60	720,00 €				100%	60	720,00 €				100%	
807	Raccordement sur chambre de tirage existante	u	650,00 €	6	3 900,00 €				100%	6	3 900,00 €				100%	
Sous-total GENIE CIVIL RESEAUX SECS					106 935,00 €			46 760,00 €	44%				60 175,00 €	56%		
900 ECLAIRAGE PUBLIC																
901	Dépose candélabre existant	u	99,00 €	20	1 980,00 €	100%	20	1 980,00 €							100%	
902	Dépose de réseau existant	ml	5,00 €	600	3 000,00 €	100%	600	3 000,00 €							100%	
903	Dépose armoire de commande existante	u	249,00 €	1	249,00 €	100%	1	249,00 €							100%	
904	Armoire de commande	u	3 003,00 €	1	3 003,00 €	100%	1	3 003,00 €							100%	
905	Ensemble d'éclairage public															
905-01	Mât hauteur 8m + 2 feux 48 LED type DISCERA-600 de SELUX sur double crosse en top type LAM 700/60	u	5 625,00 €	17	95 625,00 €	100%	17	95 625,00 €							100%	
905-02	Mât hauteur 8m + 1 feu 48 LED type DISCERA-600 de SELUX sur crosse en top type LAM 700/60	u	3 785,00 €	4	15 140,00 €	100%	4	15 140,00 €							100%	
906	Câble série U1000R2V	ml	16,00 €	720	11 520,00 €	100%	720	11 520,00 €							100%	
907	Contrôle des installations par un organisme agréé	F	2 125,00 €	1	2 125,00 €	100%	1	2 125,00 €							100%	
908	Essais de nuit	F	249,00 €	1	249,00 €	100%	1	249,00 €							100%	
Sous-total ECLAIRAGE PUBLIC					132 891,00 €			132 891,00 €	100%							
1000 ELECTRIFICATION																
1001	Dépose de réseau existant	ml	4,00 €	550	2 200,00 €	50%	275	1 100,00 €				50%	275	1 100,00 €	100%	
1002	Câble basse tension type C33 210	ml	8,00 €	550	4 400,00 €	50%	275	2 200,00 €				50%	275	2 200,00 €	100%	
1003	Raccordement sur transformateur existant	F	205,00 €	1	205,00 €	50%	0,5	102,50 €				50%	0,5	102,50 €	100%	
1004	Boîte de jonction	u	212,00 €	3	636,00 €	50%	1,5	318,00 €				50%	1,5	318,00 €	100%	
1005	Essais et contrôle des installations par un organisme agréé	F	164,00 €	1	164,00 €	50%	0,5	82,00 €				50%	0,5	82,00 €	100%	
Sous-total ELECTRIFICATION					7 605,00 €			3 802,50 €	50%				3 802,50 €	50%		

RÉCAPITULATIF							
100	INSTALLATIONS GENERALES	231 700,00 €	111 216,00 €		39 389,00 €		81 095,00 €
200	TRAVAUX PRÉPARATOIRES - TERRASSEMENTS	254 875,00 €	63 002,50 €		90 060,00 €		101 812,50 €
300	VOIRIE	872 219,50 €	312 097,87 €		178 435,03 €		376 886,60 €
400	SIGNALISATION - MOBILIER URBAIN	59 507,00 €	22 207,00 €		15 157,00 €		22 143,00 €
500	EAUX PLUVIALES	512 530,00 €	35 400,00 €				465 130,00 €
600	EAUX USEES	134 770,00 €					134 770,00 €
700	EAU POTABLE	184 770,00 €	174 000,00 €				10 770,00 €
800	GENIE CIVIL RESEAUX SECS	106 935,00 €			46 760,00 €		60 175,00 €
900	ECLAIRAGE PUBLIC	132 891,00 €	132 891,00 €				
1000	ELECTRIFICATION	7 605,00 €	3 802,50 €				3 802,50 €
TOTAL HT		2 497 802,50 €	854 616,87 €	Part FEDER	369 801,03 €	Part FEDER	1 256 584,60 €
TVA (8,5%)		212 313,21 €	72 642,43 €	598 231,81 €	31 433,09 €		106 809,69 €
TOTAL TTC		2 710 115,71 €	927 259,30 €		401 234,12 €		1 363 394,29 €

ANNEXE 3 – Zonage FEDER





**RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTOTELE
REQUALIFICATION DE L'AVENUE MONSEIGNEUR ROMERO
APPEL DE FONDS FEDER**

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le 27/02/2023
ID : 974-219740073-20230207-DL_2023_004-DE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le dossier de demande de fonds FEDER, au titre du programme opérationnel 2014/2020, pour le projet de requalification de l'avenue Monseigneur Roméro.

Pour mémoire, l'avenue Monseigneur Roméro fait partie intégrante du périmètre Nouveau Programme National Renouvellement Urbain (NPNRU) et assure la liaison entre les quartiers SIDR Haute et Basse.

Il est prévu, au titre de la convention initiale NPNRU, la requalification de cette avenue pour assurer une connexion en mode doux entre le parc boisé et le complexe sportif municipal.

Ce projet prévoit :

- la création d'une coulée verte arborée avec noue urbaine (fossé végétalisé) pour la récupération des eaux pluviales ;
- l'aménagement du versant nord de l'avenue avec création d'une piste cyclable séparée de la chaussée par la coulée verte et d'une voie de circulation piétonne ombragée ;
- le traitement végétal des espaces résiduels et l'organisation d'un stationnement alvéolaire (perméable) ;
- la création de stationnement pour les véhicules légers en alternance avec des plantations arborées (hautes tiges) ;
- la création de trottoirs sécurisés ;
- la requalification de la chaussée : suppression des chicanes existantes, réfection des réseaux, rétrécissement de la chaussée, réorganisation du stationnement et de l'accès aux logements.

Pour réaliser ce programme, la ville de Le Port souhaite solliciter la contribution financière des fonds FEDER, au titre de la mesure 7.02 « Restructuration urbaine des quartiers sensibles ».

En effet, cette mesure concerne spécifiquement les secteurs en NPNRU et a notamment pour objet : « les travaux d'aménagement liés à la création, à la requalification d'un espace public ».

Le montant total des travaux est estimé à 3 243 400 € dont 2 699 726 € seraient éligibles au financement FEDER.

La participation du FEDER s'élevant à 70 % du montant des dépenses éligibles, le montant appelé par la collectivité s'élève à 1 889 808 €, comme précisé dans le dossier joint en annexe.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le dossier de demande de participation des fonds FEDER, au titre du programme opérationnel 2014/2020 ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé au présent rapport ;
- d'autoriser le Maire à solliciter la contribution des fonds FEDER, au titre de la mesure 7.02 « restructuration urbaine des quartiers sensibles » pour un montant estimé à 1 889 808 € ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Pièces jointes :

annexe 1 – plan de financement prévisionnel
annexe 2 – dossier de demande de subventions.

Annexe 1 : Plan de financement prévisionnel

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
 Reçu en préfecture le 27/02/2023
 Publié le 27/02/2023
 ID : 974-219740073-20230207-DL_2023_004-DE



Dépenses			Ressources	Montant	%
Dépenses	Montant HT	Montant TTC			
Frais d'études			Aides publiques		
	124 925,00	135 543,63			
AVP + DCE	88 425,00	95 941,13	Union Européenne	2 270 380,08	70,00
Exe + divers	36 500,00	39 602,50	ANRU	648 680,02	20,00
			Ville	162 170,01	5,00
			TCO	162 170,01	5,00
Travaux					
Lot 1 VRD	2 497 802,50	2 710 115,71			
Installations générales	231 700,00	251 394,50			
Tvx préparatoires - terrassements	254 875,00	276 539,38			
Voirie	872 219,50	946 358,16			
Signalisation-mobilier urbain	59 507,00	64 565,10			
Eaux pluviales	512 530,00	556 095,05			
Eaux usées	134 770,00	146 225,45			
Eau potable	184 770,00	200 475,45			
Génie civil réseaux secs	106 935,00	116 024,48			
Eclairage public	132 891,00	144 186,74			
Electrification	7 605,00	8 251,43			
Lot 2 Aménagements paysagers	620 672,61	673 429,78			
TOTAL	3 243 400,11	3 519 089,12	TOTAL	3 243 400,11	100,00

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES DEPENSES ELIGIBLES PROJET					
Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Ressources	Montant	%
Frais d'études			Aides publiques		
	124 925,00	135 543,63			
AVP + DCE	88 425,00	95 941,13	Union Européenne	1 889 808,21	70,00
Exe + divers	36 500,00	39 602,50	ANRU	539 945,20	20,00
			Ville	134 986,30	5,00
			TCO	134 986,30	5,00
Travaux					
Lot 1 VRD	1 954 128,40	2 120 229,31			
Installations générales	231 700,00	251 394,50			
Tvx préparatoires - terrassements	153 062,50	166 072,81			
Voirie	490 532,90	532 228,20			
Signalisation-mobilier urbain	59 507,00	64 565,10			
Eaux pluviales	512 530,00	556 095,05			
Eaux usées	134 770,00	146 225,45			
Eau potable	184 770,00	200 475,45			
Génie civil réseaux secs	46 760,00	50 734,60			
Eclairage public	132 891,00	144 186,74			
Electrification	7 605,00	8 251,43			
Lot 2 Aménagements paysagers	620 672,61	673 429,78			
TOTAL	2 699 726,01	2 929 202,72	TOTAL	2 699 726,01	100,00

Annexe 2 : dossier de demande de fonds FEDER

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 27/02/2023

ID : 974-219740073-20230207-DL_2023_004-DE



Préambule : dans l'anticipation de la dématérialisation, c'est-à-dire dans l'hypothèse d'une saisie et d'un dépôt en ligne, il y a une nécessité de passer d'un contenu minimal (comme sur 2007-2013) à un formulaire de demande commun.

Courrier de demande du porteur de projet

Identité du demandeur : Olivier Hoarau, Maire de Le Port

Adresse : Commune du PORT- Boîte Postale 62004 – 97821 LE PORT CEDEX

SIRET : 21974007300016

N° d'identification / tiers :

(si vous êtes déjà identifié par la Région Réunion)

Je, soussigné Olivier Hoarau en qualité de représentant légal de la ville de Le Port, ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention au titre du programme FEDER Réunion 2014-2020 d'un montant de 1 889 808,21€ pour la réalisation du projet écrit en annexe et intitulé :

Avenue Monseigneur Roméro – Avenue de parc à parc.

Le Port, le

Cachet

Olivier HOARAU
Maire de Le Port

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBV (INVESTISSEMENT PUBLIC)

À remplir par l'administration

Numéro SYNERGIE

INTITULÉ DU PROJET

Programme	POE FEDER 2014-2020
Action identifiée	N° : 7.02 « Restructuration urbaine des quartiers sensibles »
	Intitulé : Traitement de l'avenue Roméro et création d'une coulée verte de « parc à parc »
Coût total du projet HT	3 243 400,11€
Montant de subvention sollicité	1 889 808.21€

PORTEUR DE PROJET

Nom : Ville de Le Port

Forme juridique : Collectivité locale

N° SIRET : 21974007300016

Code NAF :

Désignation du mandataire (le cas échéant) :

Régime TVA :

Assujetti : OUI

NON

FCTVA : OUI

NON

Autre(s) : à préciser

Adresse (siège) : Commune du PORT- Boîte Postale 62004 – 97821 LE PORT CEDEX

Ville : Le Port

Code postal : 97 821

Adresse (projet) :

Ville : Le Port

Code postal :

Représentant légal

Identité : Olivier Hoarau

Fonction : Maire de Le Port

Tél. : 02 62 42 87 00

Mél* : courrier@ville-port.re

Représentant à contacter pour le projet

(s'il diffère du représentant légal)

Identité : Christophe Gaeremynck

Fonction : Chef de projet ANRU

Tél. : 06 92 66 74 47

Mél: christophe.gaeremynck@ville-port.re

* : il est nécessaire de bien indiquer ici le mél du Responsable juridique de l'établissement, car en cas de procédure dématérialisée avec le service instructeur, il détiendra le compte maître et aura seul la capacité de créer des habilitations de comptes secondaires. Ce mél doit également être conforme à celui déclaré précédemment pour des projets antérieurs (en cas de questionnement, il vous est possible de consulter le service instructeur).

DESCRIPTION DU PROJET**Objet du projet :**

Traitement de l'avenue Roméro, située en périmètre NPNRU pour en faire une avenue de « parc à parc » faisant le lien entre le complexe sportif municipal Cotur et le parc Boisé du Port, au travers la création d'une coulée verte, arborée et largement dédié au mode de déplacement doux : vélo et piétons.

Objectif(s) poursuivi(s) :

Création d'une coulée verte le long de l'avenue Roméro qui permette :

- le traitement qualitatif et paysager des délaissés importants de part et d'autre de l'avenue Roméro par la création d'espaces publics végétalisés.
- le traitement de l'avenue en diminuant de façon importante la part dédiée à la circulation automobile : rétrécissement de la chaussée et réorganisation du stationnement.
- de créer une coulée verte plantée et arborée accueillant une noue urbaine.
- de créer des voies de circulation douces sécurisées : piste cyclable et piétonne.

Descriptif technique du projet :**Zone ouest :**

- Création de la coulée verte arborée avec noue urbaine pour la récupération des eaux pluviales nécessitant le dévoiement des réseaux EU.
- Aménagement du versant nord de l'avenue avec création d'une piste cyclable séparée de la chaussée par la coulée verte et d'une voie de circulation piétonne ombragée.
- Traitement végétal des espaces résiduels et organisation du stationnement alvéolaire (permettant les infiltrations pluviales).

Zone est :

- Création de stationnement VL en alternance avec plantation arborée (grands sujets).
- Création de trottoir sécurisé
- Traitement d'entrée des parcelles (revêtement béton drainant).

Chaussée :

- Requalification de la chaussée : suppression des chicanes existantes, réfection des réseaux, rétrécissement de la chaussée, réorganisation du stationnement et de l'accès aux logements

Résultats escomptés (cible visée ...) :

Créer cette connexion verte, douce et sécurisée pour les cyclistes et les piétons entre le parc Boisé et le complexe sportif municipal.

Livrables attendus (réalisations escomptées à la fin de l'opération) :

- Avenue requalifiée : réseaux, revêtement, chaussée, trottoirs versant est, stationnement
- Coulée verte arborée + noue urbaine
- piste cyclable et voie piétonne versant nord
- aménagement paysager des délaissés et réorganisation du stationnement

Lieu de réalisation (description) :

Avenue Roméro depuis le croisement avec l'avenue Polytzer jusqu'à l'avenue Rico Carpaye.

Situation juridique des terrains et immeubles :

Foncier communal (voir Foncier plus bas).

Envoyé en préfecture le 27/02/2023

Reçu en préfecture le 27/02/2023

Publié le 27/02/2023



ID : 974-219740073-20230207-DL_2023_004-DE

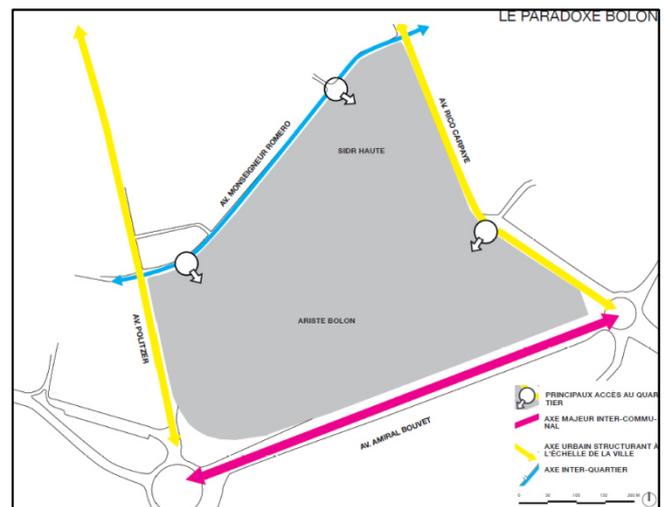
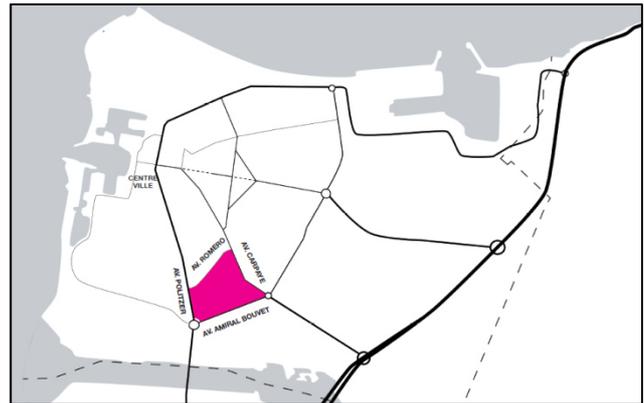
Calendrier prévisionnel :

	Commencement d'exécution prévisionnel : Novembre 2022	Fin d'exécution prévisionnelle : Novembre 2023 /
Études	DCE sept 2022	
Travaux	OS travaux décembre 2022	Décembre 2023
Date prévisionnelle de mise en fonction de l'investissement : L'opération sera fonctionnelle en décembre 2023		

Contexte :

L'avenue M.Roméro, longue de 606m :

- borde au Nord le périmètre NPNRU
- assure la connexion entre les quartiers SIDR Haute et SIDR Basse
- assure la connexion entre l'avenue Polytzer et l'avenue Rico Carpaye qui sont les deux axes d'entrée de ville
- permet de raccorder le complexe sportif municipal au Parc Boisé Cotur.
- Ne dispose que de deux points d'entrée sur le quartier

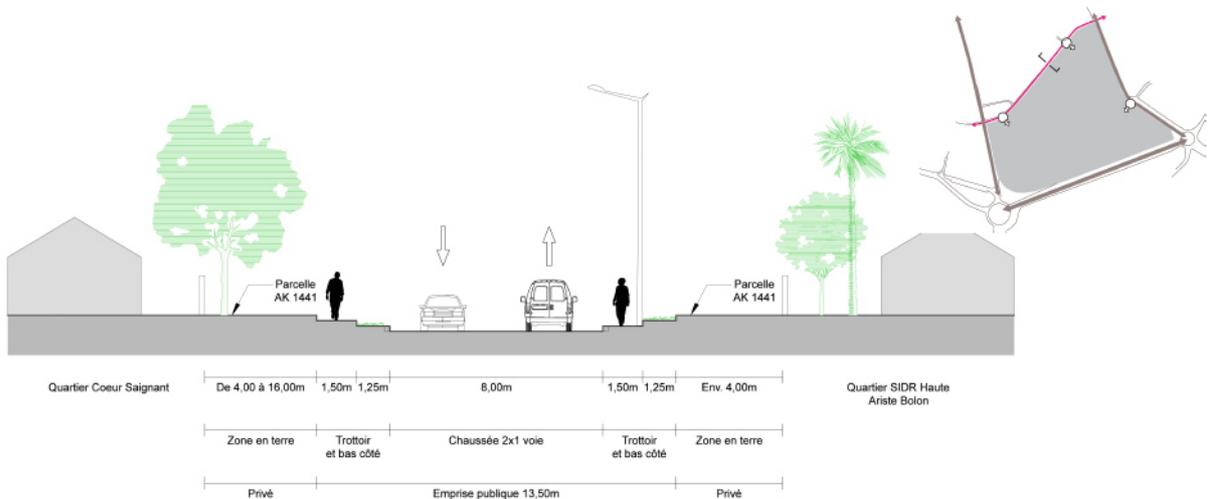


Descriptif :

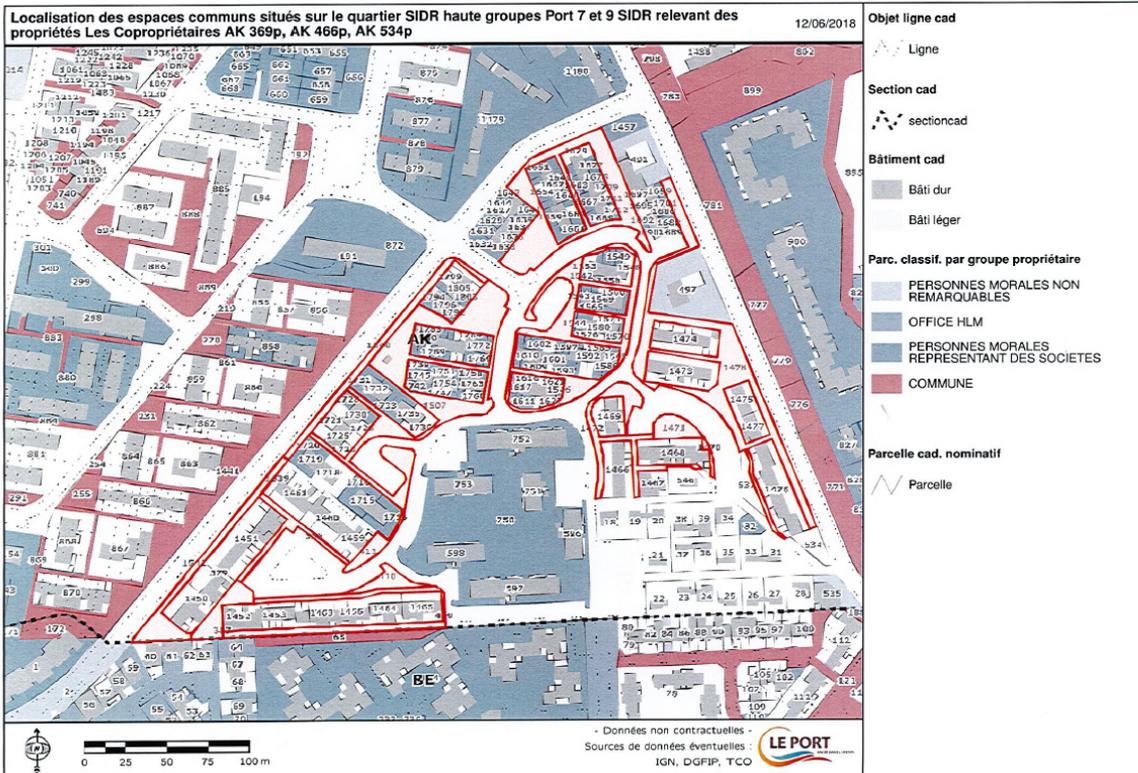
Bordée d'un tissu dense d'habitat individuel, elle se caractérise aujourd'hui par une emprise publique globale de 33 m répartie en :

- une chaussée de 8 m de large, assez dégradée caractérisée par un système de stationnement en chicane qui entrave la circulation des véhicules.
- un stationnement latéral de chaque côté de la voie de 2,50m
- de larges bas-côtés en terre (18m rive gauche et 5,75m rive droite), planté de façon aléatoire et lieux de dépôts sauvages ou VHU.





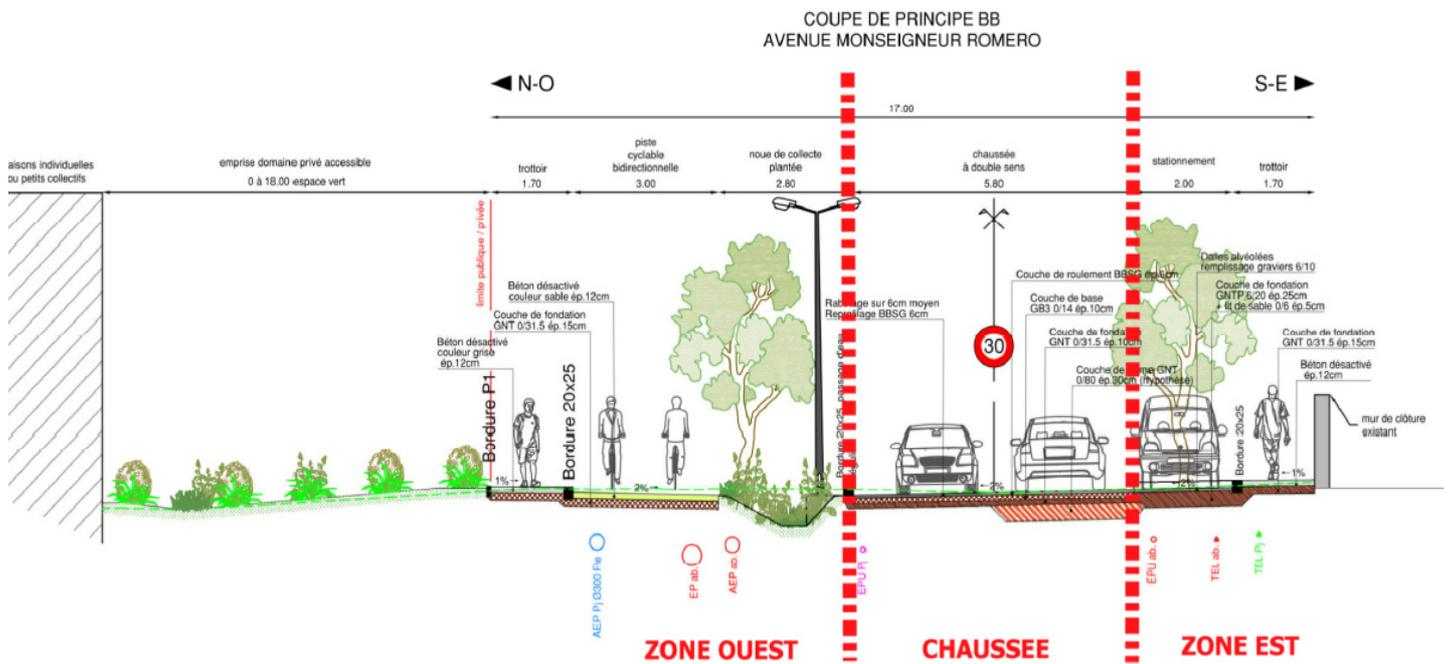
FONCIER.



LE PROJET :

Un large boulevard urbain apaisé et confortable – une liaison de parc à parc

- Avenue de parc à parc sous les arbres,
- Modes doux priorités,
- Conservation des arbres remarquables A
- Mobilier
- Favoriser les possibilités de mutation du bâti



Dépenses						Ressources		
Dépenses	Montant HT	Montant TTC		Montant	%			
Frais d'études			Aides publiques					
	124 925,00	135 543,63						
AVP + DCE	88 425,00	95 941,13		Union Européenne	2 270 380,08	70,00		
Exe + divers	36 500,00	39 602,50		ANRU	648 680,02	20,00		
				Ville	162 170,01	5,00		
Travaux				TCO	162 170,01	5,00		
Lot 1 VRD	2 497 802,50	2 710 115,71						
Installations générales	231 700,00	251 394,50						
Tvx préparatoires - terrassements	254 875,00	276 539,38						
Voirie	872 219,50	946 358,16						
Signalisation-mobilier urbain	59 507,00	64 565,10						
Eaux pluviales	512 530,00	556 095,05						
Eaux usées	134 770,00	146 225,45						
Eau potable	184 770,00	200 475,45						
Génie civil réseaux secs	106 935,00	116 024,48						
Eclairage public	132 891,00	144 186,74						
Electrification	7 605,00	8 251,43						
Lot 2 Aménagements paysagers	620 672,61	673 429,78						
TOTAL	3 243 400,11	3 519 089,12		TOTAL	3 243 400,11	100,00		

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DES DEPENSES ELIGIBLES PROJET						Ressources		
Dépenses	Montant HT	Montant TTC		Montant	%			
Frais d'études			Aides publiques					
	124 925,00	135 543,63						
AVP + DCE	88 425,00	95 941,13		Union Européenne	1 889 808,21	70,00		
Exe + divers	36 500,00	39 602,50		ANRU	539 945,20	20,00		
				Ville	134 986,30	5,00		
Travaux				TCO	134 986,30	5,00		
Lot 1 VRD	1 954 128,40	2 120 229,31						
Installations générales	231 700,00	251 394,50						
Tvx préparatoires - terrassements	153 062,50	166 072,81						
Voirie	490 532,90	532 228,20						
Signalisation-mobilier urbain	59 507,00	64 565,10						
Eaux pluviales	512 530,00	556 095,05						
Eaux usées	134 770,00	146 225,45						
Eau potable	184 770,00	200 475,45						
Génie civil réseaux secs	46 760,00	50 734,60						
Eclairage public	132 891,00	144 186,74						
Electrification	7 605,00	8 251,43						
Lot 2 Aménagements paysagers	620 672,61	673 429,78						
TOTAL	2 699 726,01	2 929 202,72		TOTAL	2 699 726,01	100,00		

PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES HORIZONTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

[Indiquer ci-dessous si l'opération prend en compte ces principes horizontaux de l'Union européenne, ces priorités de manière directe, indirecte, ou ne les prend pas en compte (« sans objet ») et expliquer de quelle manière ils sont couverts.]

- Développement durable :

Le projet comporte une forte dimension « développement durable » caractérisé par :

- Le rétrécissement et la pacification de la chaussée
- La création d'une noue plantée sur tout le linéaire de la voie et la plantation de plus de 40 arbres.
- Pas d'abatage d'arbre mais une stratégie de replantation des sujets devant être déplacés du fait du redimensionnement de la chaussée.
- L'accent mis sur les modes doux : création d'une piste cyclable double sens sécurisée car séparée de la chaussée par la noue ; création de trottoirs ombragés et sécurisés (séparation de la chaussée)
- Aménagement paysager marqué des bas-côtés plantés et stationnement alvéolaire favorisant l'infiltration des eaux pluviales.
- Une démarche de concertation menée autour de :
 - La présentation des plans à l'occasion de journées portes ouvertes à la Maison de Projet
 - La passation d'un questionnaire sur les besoins en stationnement des familles afin de ne pas surdimensionner l'offre au regard des besoins
 - L'organisation d'une réunion d'information publique

- Egalité hommes – femmes :

Ce point se traduit notamment par une attention particulière pour favoriser les candidatures féminines dans le cadre des recrutements générés par les chantiers.

- Egalité des chances et non discrimination :

L'égalité des chances et la non-discrimination est permis au travers la mise en œuvre d'une stratégie d'insertion par l'inscription d'une clause sociale dans les marchés VRD et espaces verts, soit un total de 1336h pour le lot VRD et 333h pour le lot aménagement paysager qui profiteront aux demandeurs d'emploi jeunes ou adultes du périmètre ANRU. La gestion et le suivi dans la mise en œuvre de cette clause est assurée par une chargée de mission Insertion au sein de l'équipe ANRU.

Autres règles :

- lister les procédures/réglementations auxquelles votre projet est soumis ainsi que leurs conformités à ce stade (ex : permis de construire, ICPE, loi sur l'eau, ...) :
- Pas d'autorisation réglementaire sur ce périmètre.

- avez-vous prévu de solliciter d'autres aides de l'Union Européenne sur le projet global (hors dépenses présentées) ?

oui		NON	X	SO	
-----	--	-----	---	----	--

Si oui, préciser :

- disposez-vous d'un système comptable distinct ou d'une codification comptable adéquate qui permettra de vérifier la bonne affectation des dépenses liées à votre projet ?

OUI	X	NON		SO	
-----	---	-----	--	----	--

Si oui, préciser : Comptabilité analytique et suivi financier spécifique du programme ANRU.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Se référer à la fiche action. Le porteur de projet peut également proposer un ou plusieurs indicateurs supplémentaires spécifiques pertinents sur le projet.

Indicateurs	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle	Commentaire
Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines		M ² de surfaces créées	12 000m ²	
Nombre d'ateliers ou d'actions de concertation ou de sensibilisation organisés	- Journée porte ouverte pour présentation des plans. - Réunion d'information publique. - Questionnaire : besoins en stationnement	nombre	2 2 1	



NOUVO LORIZON
QUARTIER ARISTE BOLON / SIDR HAUTE



REQUALIFICATION DE L'AVENUE ROMERO
(En chantier en 2023)

Venez découvrir les plans d'aménagement de l'avenue Roméro !

Journée porte ouverte à la maison de projet NOUVO LORIZON
(14 allée René Dufestín – A côté de l'école maternelle Ariste Bolon)

LE JEUDI 3 NOVEMBRE 2022
De 9h30 à 17h30.
Contact maison de projet : 02 62 42 87 05

ATTESTATION DU PORTEUR DE PROJET

Je, soussigné Olivier HOARAU en qualité de signataire et représentant légal de la ville de Le Port (ou signataire avec délégation du représentant légal) ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention européenne (FEDER) pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet précité et décrit ci-dessus.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier (et des documents annexés) ;
- ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles indiquées dans le présent dossier ;
- avoir la capacité administrative et financière suffisante pour réaliser et suivre l'opération dans les délais prévus ;
- qu'à ce stade, aucun élément d'information ne me permet de considérer qu'il existe un risque potentiel de conflit d'intérêts entre les différentes parties prenant part à la mise en œuvre de ce projet ;
- en cas de validation de mon opération, mettre en œuvre les actions de publicité conformément à l'annexe ci-après ;
- avoir pris connaissance du guide des droits et obligations du bénéficiaire, et en respecter les dispositions.

Fait à Le Port, le

Cachet et signature du porteur de projet avec nom et fonction

ANNEXE
MESURES A METTRE EN ŒUVRE EN MATIERE DE PUBLICITE SUR L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE ET REGIONALE
(Renseigner le tableau ci-dessous en cochant les actions qui seront mises en œuvre si votre opération est validée)

Dans le cadre de la réalisation de mon opération, je m'engage à respecter et mettre en œuvre les obligations communautaires suivantes :				
Catégorie	Actions à mener	Oui	Non	SO
Pour toutes les opérations	- Apposez l' emblème de l'Union européenne et du cofinancier local sur tout document ou support de communication relatif à votre projet (brochures, dépliants, lettre d'information, affiches...) et la mention de l'Union européenne.	X		
	- Inscrivez la mention suivante : « [description de l'action] est cofinancée par l'Union européenne »	X		
	- Diffusez auprès de vos collaborateurs, acteurs impliqués dans le projet, ..., partenaires financiers, industriels et commerciaux l'information sur le cofinancement de votre projet par l'Union européenne et le cofinancier local.	X		
	- Indiquez sur votre éventuel site web une description succincte de l'opération, en rapport avec le niveau de soutien, de sa finalité et de ses résultats mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union et le cofinancier local [règlement 1303/2013]	X		
	- Signalez la participation de l'Union européenne dans vos relations avec la presse.	X		
Si votre opération est < à 500 000€ d'aide publique	Pendant la mise en œuvre : - apposez une affiche présentant des informations sur le projet (dimension minimale : A3), dont le soutien financier octroyé par l'Union et le cofinancier local, en un lieu aisément visible par le public, tel que l'entrée d'un bâtiment.			
Si votre opération est > à 500 000€ d'aide publique	Pendant la mise en œuvre de l'opération :			
	- apposez en un lieu aisément visible du public, un panneau d'affichage temporaire de dimensions importantes pour toute opération de financement d'infrastructures ou de constructions	X		
	- le nom de l'opération, l'objectif principal de l'opération, l'emblème de l'Union et la mention de l'Union et du FEDER figurer sur le panneau d'affichage temporaire occupent au moins 25 % de la surface du panneau.	X		
	- l'emblème du cofinancier local devra être indiqué sur la partie restante du panneau et ne pas dépasser la taille de l'emblème de l'Union.	X		
	Au plus tard 3 mois après l'achèvement :			
	- apposer une plaque ou un panneau permanent de dimensions importantes, en un lieu aisément visible du public.	X		
	- le nom de l'opération et l'objectif principal de l'activité soutenue par l'opération, l'emblème de l'Union et la mention de l'Union et du FEDER devant figurer sur la plaque ou le panneau d'affichage permanents occupent au moins 25 % de la surface de la plaque ou du panneau d'affichage.	X		
- l'emblème du cofinancier local devra être indiqué sur la partie restante du panneau et ne pas dépasser la taille de l'emblème de l'Union.	X			

Dans le cadre de la réalisation de mon opération, je m'engage à respecter et mettre en œuvre les obligations communautaires suivantes :

Catégorie	Actions à mener	Oui	Non	SO
	<p><i>Positionnez la signalétique extérieure permanente à l'emplacement le plus visible par le public.</i></p> <p><i>Si la nature du projet ne permet pas de positionner une plaque ou un panneau explicatif permanent sur un objet physique, des mesures appropriées pourront être prises en accord avec l'Autorité de Gestion/SI afin de faire connaître les contributions de l'Europe et du cofinanceur local.</i></p>			
<p>Si votre opération est > à 1 000 000€ d'aide publique</p>	<p>Invitez les parlementaires européens de votre circonscription et les représentants de l'Autorité de gestion à toute manifestation publique autour de votre projet (pose de la première pierre, inauguration) et prévoyez leur un temps de parole.</p>	X		
<p>Si votre opération est > à 10 000 000€ d'aide publique</p>	<p>Réalisez une communication complémentaire spécifique sur l'apport de l'Union européenne (au lancement ou à l'inauguration de votre projet, lors de la Journée de l'Europe, le 9 mai, ou à l'occasion de grands rendez-vous européens).</p>			
<p>Autre(s) action(s) de communication programmée(s) par le porteur de projet :</p>				
<p>Date : Signature :</p>				

ANNEXE 1

Liste des pièces pour le dépôt du dossier de demande

Pièce	Transmise			
	OUI	NON	SO	Date
Demande type datée et signée par le maître d'ouvrage comprenant un dossier de présentation du projet avec coût prévisionnel détaillé par nature de poste de dépenses et par grand poste établi sur la base de l'estimatif du DCE au stade projet pour les travaux, plan de financement et échéanciers prévisionnels du projet non contractuels	X			
Délibération de l'organe compétent de la collectivité territoriale ou de l'organisme public maître d'ouvrage approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel (1)		X		
Dans le cas d'un GIP, preuve de l'existence légale (copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive et convention constitutive si subvention supérieur à 50 000€)				
Relevé d'identité bancaire (avec IBAN)	X			
Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles	X			
État des autorisations préalables réglementaires (au stade DCE)			X	
Plan de situation, plan de masse des travaux	X			
Le cas échéant, si des marchés ont déjà été lancés/approuvés : pièces relatives à la mise en concurrence pour ces marchés	X			
Le cas échéant, informations appropriées sur les recettes nettes (voir fiche action)				
Déclaration d'absence de conflit d'intérêts <i>[si la demande est dans un format différent du manuel de gestion]</i>			X	
<i>Autre(s) : à préciser par le porteur de projet le cas échéant</i>				

(1) courrier d'engagement de la Ville à inscrire le dossier FEDER au prochain Conseil Municipal)

ANNEXE 2

Plan de financement détaillé par secteur

PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTE BOLON / SIDR HAUTE AVENUE MONSEIGNEUR ROMERO						DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF (DQE) LOT 1 : VRD									
N° de prix	Libellé de prix	Unité	P.U. (HT)	Quantité	Total	scénario 1/ zonE Ouest		scénario 2/ aménagement hors chaussée		scénario 3/ chaussée					
100	INSTALLATIONS GENERALES														
101	Installation et repliement de chantier	F	158 000,00 €	1	158 000,00 €	48%	0,48	75 840,00 €	17%	0,17	26 860,00 €	35%	0,35	55 300,00 €	100%
102	Études d'exécution	F	24 000,00 €	1	24 000,00 €	48%	0,48	11 520,00 €	17%	0,17	4 080,00 €	35%	0,35	8 400,00 €	100%
103	Dossier de récolement	F	11 000,00 €	1	11 000,00 €	48%	0,48	5 280,00 €	17%	0,17	1 870,00 €	35%	0,35	3 850,00 €	100%
104	Etablissement du PPSPS	F	500,00 €	1	500,00 €	48%	0,48	240,00 €	17%	0,17	85,00 €	35%	0,35	175,00 €	100%
105	Etablissement du PAQ	F	500,00 €	1	500,00 €	48%	0,48	240,00 €	17%	0,17	85,00 €	35%	0,35	175,00 €	100%
106	Etablissement du PAE et SOSED	F	500,00 €	1	500,00 €	48%	0,48	240,00 €	17%	0,17	85,00 €	35%	0,35	175,00 €	100%
107	Constat d'huissier	F	1 200,00 €	1	1 200,00 €	48%	0,48	576,00 €	17%	0,17	204,00 €	35%	0,35	420,00 €	100%
108	Signalisation provisoire de chantier	F	36 000,00 €	1	36 000,00 €	48%	0,48	17 280,00 €	17%	0,17	6 120,00 €	35%	0,35	12 600,00 €	100%
	Sous-total INSTALLATIONS GENERALES				231 700,00 €			111 216,00 €	48%		39 389,00 €	17%		81 095,00 €	35%
200	TRAVAUX PRÉPARATOIRES - TERRASSEMENTS														
201	Libération des emprises	F	12 000,00 €	1	12 000,00 €	48%	0,48	5 760,00 €	17%	0,17	2 040,00 €	35%	0,35	4 200,00 €	100%
202	Déplacement d'arbres avant repantation (parc Boisé).	u	450,00 €	45	20 250,00 €	20%	9	4 050,00 €			- €	80%	36	16 200,00 €	100%
203	Sondage de reconnaissance	F	500,00 €	10	5 000,00 €			- €			- €	100%	10	5 000,00 €	100%
204	Sciage de revêtements	ml	2,00 €	1 500	3 000,00 €			- €			- €	100%	1500	3 000,00 €	100%
205	Dépose de bordures et caniveaux	ml	7,50 €	1 550	11 625,00 €	50%	775	5 812,50 €			- €	50%	775	5 812,50 €	100%
206	Rabotage de chaussée sur une épaisseur de 6 cm moyen	m²	6,00 €	1 800	10 800,00 €			- €			- €	100%	1800	10 800,00 €	100%
207	Terrassements d'encaissement de :														
207-01	Chaussées	m²	13,00 €	5 000	65 000,00 €			- €	100%	5000	65 000,00 €			- €	100%
207-02	Stationnements	m²	10,00 €	800	8 000,00 €	60%	480	4 800,00 €	40%	320	3 200,00 €			- €	100%
207-03	Piste cyclable	m²	10,00 €	1 600	16 000,00 €	100%	1600	16 000,00 €			- €			- €	100%
207-04	Trottoir	m²	10,00 €	2 200	22 000,00 €	45%	990	9 900,00 €	55%	1210	12 100,00 €			- €	100%
207-05	Entrées de parcelle	m²	8,00 €	1 100	8 800,00 €	30%	330	2 640,00 €	70%	770	6 160,00 €			- €	100%
207-06	Espaces verts	m²	6,50 €	2 400	15 600,00 €	90%	2160	14 040,00 €	10%	240	1 560,00 €			- €	100%
208	Purges	m³	65,00 €	160	10 400,00 €			- €			- €	100%	160	10 400,00 €	100%
209	Géotextile	m²	1,00 €	3 200	3 200,00 €			- €			- €	100%	3200	3 200,00 €	100%
210	Couche de forme GNT 0/80	m³	45,00 €	960	43 200,00 €			- €			- €	100%	960	43 200,00 €	100%
	Sous-total TRAVAUX PRÉPARATOIRES - TERRASSEMENTS				254 875,00 €			63 002,50 €	25%		90 060,00 €	35%		101 812,50 €	40%
300	VOIRIE														
301	GNT 0/31,5	m³	68,00 €	1 280	87 040,00 €	30%	384	26 112,00 €	16%	204,8	13 926,40 €	54%	691,2	47 001,60 €	100%
302	GNT P 6/20	m³	88,00 €	200	17 600,00 €	45%	90	7 920,00 €	55%	110	9 680,00 €			- €	100%
303	GB 3 0/20	T	120,00 €	975	117 000,00 €			- €			- €	100%	975	117 000,00 €	100%
304	BBSG 3 0/10	T	130,00 €	585	76 050,00 €			- €			- €	100%	585	76 050,00 €	100%
305	Enrobés rouges	T	240,00 €	90	21 600,00 €			- €			- €	100%	90	21 600,00 €	100%
306	Couche d'imprégnation	m²	4,00 €	4 600	18 400,00 €			- €			- €	100%	4600	18 400,00 €	100%
307	Couche d'accrochage	m²	2,00 €	3 900	7 800,00 €			- €			- €	100%	3900	7 800,00 €	100%
308	Joint de raccordement en enrobés	ml	15,00 €	700	10 500,00 €			- €			- €	100%	700	10 500,00 €	100%
309	Joint à l'émulsion de bitume sablé	ml	5,00 €	800	4 000,00 €			- €			- €	100%	800	4 000,00 €	100%
310	Rampe de plateau en enrobés	m²	30,00 €	55	1 650,00 €			- €			- €	100%	55	1 650,00 €	100%
311	Béton C30/37 finition matricée	m³	365,00 €	80	29 200,00 €			- €			- €	100%	80	29 200,00 €	100%
312	Béton C25/30 finition désactivée														
312-01	Couleur grise	m³	331,63 €	430	142 600,90 €	30%	129	42 780,27 €	70%	301	99 820,63 €			- €	100%
312-02	Couleur sable	m³	445,32 €	230	102 423,60 €	100%	230	102 423,60 €			- €			- €	100%
313	Coussin berlinois	u	800,00 €	6	4 800,00 €			- €			- €			- €	100%
314	Dalles alvéolées en béton gris (modèle ville du Port)														
314-01	Remplissage graviers 6/10	m²	73,00 €	330	24 090,00 €	100%	330	24 090,00 €			- €			- €	100%
314-02	Remplissage scories 6/10	m²	85,00 €	450	38 250,00 €			- €			- €	100%	450	38 250,00 €	100%
315	Bordure béton de couleur grise														
315-01	20 x 25 cm avec chanfrein 1,5 x 1,5 cm	ml	66,00 €	1 920	126 720,00 €	60%	1152	76 032,00 €	40%	768	50 688,00 €			- €	100%
315-02	20 x 25 cm arasée pour passage d'eau	ml	93,00 €	40	3 720,00 €	100%	40	3 720,00 €			- €			- €	100%
315-03	P1	ml	38,00 €	650	24 700,00 €	100%	650	24 700,00 €			- €			- €	100%
316	Bordure spéciale quai bus en béton blanc 43,5 x 33,4 cm	ml	144,00 €	60	8 640,00 €	50%	30	4 320,00 €	50%	30	4 320,00 €			- €	100%
317	Mise à niveau d'affleurement existant														
317-01	Regard de visite	u	150,00 €	3	450,00 €			- €			- €	100%	3	450,00 €	100%
317-02	Regard divers (boîtes de branchement, trappes,...)	u	145,00 €	6	870,00 €			- €			- €	100%	6	870,00 €	100%
317-03	Chambre de tirage (par trappe - ex. L3T = 3u)	u	185,00 €	19	3 515,00 €			- €			- €	100%	19	3 515,00 €	100%
317-04	Bouche à clé	u	75,00 €	8	600,00 €			- €			- €	100%	8	600,00 €	100%
	Sous-total VOIRIE				872 219,50 €			312 097,87 €	36%		178 435,03 €	20%		376 886,60 €	43%

700 EAU POTABLE																
701	Déconnexion, désinfection et comblement du réseau AEP	ml	30,00 €	700	21 000,00 €	100%	700	21 000,00 €					100%			
702	Canalisation AEP en fonte ductile															
702-01	DN 100 mm	ml	80,00 €	30	2 400,00 €							100%	30	2 400,00 €	100%	
702-02	DN 125 mm	ml	100,00 €	25	2 500,00 €							100%	25	2 500,00 €	100%	
702-03	DN 200 mm	ml	110,00 €	25	2 750,00 €							100%	25	2 750,00 €	100%	
702-04	DN 300 mm	ml	140,00 €	640	89 600,00 €	100%	640	89 600,00 €				100%			100%	
703	Déplacement de poteau incendie	u	1 300,00 €	2	2 600,00 €	100%	2	2 600,00 €							100%	
704	Vidange DN 100 mm	u	500,00 €	2	1 000,00 €	100%	2	1 000,00 €							100%	
705	Ventouse dans regard visite Ø1000 mm	u	1 500,00 €	2	3 000,00 €	100%	2	3 000,00 €							100%	
706	Robinet vanne															
706-01	DN 63 mm	u	250,00 €	1	250,00 €							100%	1	250,00 €	100%	
706-02	DN 100 mm	u	300,00 €	6	1 800,00 €							100%	6	1 800,00 €	100%	
706-03	DN 125 mm	u	400,00 €	1	400,00 €							100%	1	400,00 €	100%	
706-04	DN 200 mm	u	670,00 €	1	670,00 €							100%	1	670,00 €	100%	
706-05	DN 300 mm	u	1 300,00 €	14	18 200,00 €	100%	14	18 200,00 €				100%			100%	
707	Raccordement sur réseau existant	u	3 400,00 €	9	30 600,00 €	100%	9	30 600,00 €							100%	
708	Reprise de branchement de parcelle existant	F	1 600,00 €	5	8 000,00 €	100%	5	8 000,00 €							100%	
Sous-total EAU POTABLE					184 770,00 €			174 000,00 €	94%				10 770,00 €	6%		
800 GENIE CIVIL RESEAUX SECS																
801	Dépose réseau de télécommunications	ml	10,00 €	500	5 000,00 €							100%	500	5 000,00 €	100%	
802	Dépose chambre de tirage existante	u	400,00 €	2	800,00 €				100%	2	800,00 €				100%	
803	Ouverture et remblaiement de tranchée															
803-01	0,50 x 0,80 m sous trottoir	ml	45,00 €	350	15 750,00 €				100%	350	15 750,00 €				100%	
803-02	0,70 x 0,80 m sous trottoir	ml	55,00 €	270	14 850,00 €				100%	270	14 850,00 €				100%	
803-03	0,50 x 1,10 m sous chaussée	ml	65,00 €	650	42 250,00 €							100%	650	42 250,00 €	100%	
803-04	0,70 x 1,10 m sous chaussée	ml	85,00 €	75	6 375,00 €							100%	75	6 375,00 €	100%	
804	Chambre de tirage															
804-01	L2T	u	1 000,00 €	2	2 000,00 €				100%	2	2 000,00 €				100%	
804-02	K2C	u	2 250,00 €	1	2 250,00 €							100%	1	2 250,00 €	100%	
805	Cablette de terre cuivre nu 25 mm²	ml	5,00 €	700	3 500,00 €				50%	350	1 750,00 €		50%	350	1 750,00 €	100%
806	Fourreaux															
806-01	5Ø42/45 PVC	ml	10,00 €	510	5 100,00 €				50%	255	2 550,00 €		50%	255	2 550,00 €	100%
806-02	1Ø75 TPC	ml	5,00 €	780	3 900,00 €				100%	780	3 900,00 €				100%	
806-03	2Ø110 TPC	ml	9,00 €	60	540,00 €				100%	60	540,00 €				100%	
806-04	2Ø160 TPC	ml	12,00 €	60	720,00 €				100%	60	720,00 €				100%	
807	Raccordement sur chambre de tirage existante	u	650,00 €	6	3 900,00 €				100%	6	3 900,00 €				100%	
Sous-total GENIE CIVIL RESEAUX SECS					106 935,00 €			46 760,00 €	44%				60 175,00 €	56%		
900 ECLAIRAGE PUBLIC																
901	Dépose candélabre existant	u	99,00 €	20	1 980,00 €	100%	20	1 980,00 €							100%	
902	Dépose de réseau existant	ml	5,00 €	600	3 000,00 €	100%	600	3 000,00 €							100%	
903	Dépose armoire de commande existante	u	249,00 €	1	249,00 €	100%	1	249,00 €							100%	
904	Armoire de commande	u	3 003,00 €	1	3 003,00 €	100%	1	3 003,00 €							100%	
905	Ensemble d'éclairage public															
905-01	Mât hauteur 8m + 2 feux 48 LED type DISCERA-600 de SELUX sur double crosse en top type LAM 700/60	u	5 625,00 €	17	95 625,00 €	100%	17	95 625,00 €							100%	
905-02	Mât hauteur 8m + 1 feu 48 LED type DISCERA-600 de SELUX sur crosse en top type LAM 700/60	u	3 785,00 €	4	15 140,00 €	100%	4	15 140,00 €							100%	
906	Câble série U1000R2V	ml	16,00 €	720	11 520,00 €	100%	720	11 520,00 €							100%	
907	Contrôle des installations par un organisme agréé	F	2 125,00 €	1	2 125,00 €	100%	1	2 125,00 €							100%	
908	Essais de nuit	F	249,00 €	1	249,00 €	100%	1	249,00 €							100%	
Sous-total ECLAIRAGE PUBLIC					132 891,00 €			132 891,00 €	100%							
1000 ELECTRIFICATION																
1001	Dépose de réseau existant	ml	4,00 €	550	2 200,00 €	50%	275	1 100,00 €				50%	275	1 100,00 €	100%	
1002	Câble basse tension type C33 210	ml	8,00 €	550	4 400,00 €	50%	275	2 200,00 €				50%	275	2 200,00 €	100%	
1003	Raccordement sur transformateur existant	F	205,00 €	1	205,00 €	50%	0,5	102,50 €				50%	0,5	102,50 €	100%	
1004	Boîte de jonction	u	212,00 €	3	636,00 €	50%	1,5	318,00 €				50%	1,5	318,00 €	100%	
1005	Essais et contrôle des installations par un organisme agréé	F	164,00 €	1	164,00 €	50%	0,5	82,00 €				50%	0,5	82,00 €	100%	
Sous-total ELECTRIFICATION					7 605,00 €			3 802,50 €	50%				3 802,50 €	50%		

RÉCAPITULATIF							
100	INSTALLATIONS GENERALES	231 700,00 €	111 216,00 €		39 389,00 €		81 095,00 €
200	TRAVAUX PRÉPARATOIRES - TERRASSEMENTS	254 875,00 €	63 002,50 €		90 060,00 €		101 812,50 €
300	VOIRIE	872 219,50 €	312 097,87 €		178 435,03 €		376 886,60 €
400	SIGNALISATION - MOBILIER URBAIN	59 507,00 €	22 207,00 €		15 157,00 €		22 143,00 €
500	EAUX PLUVIALES	512 530,00 €	35 400,00 €				465 130,00 €
600	EAUX USEES	134 770,00 €					134 770,00 €
700	EAU POTABLE	184 770,00 €	174 000,00 €				10 770,00 €
800	GENIE CIVIL RESEAUX SECS	106 935,00 €			46 760,00 €		60 175,00 €
900	ECLAIRAGE PUBLIC	132 891,00 €	132 891,00 €				
1000	ELECTRIFICATION	7 605,00 €	3 802,50 €				3 802,50 €
TOTAL HT		2 497 802,50 €	854 616,87 €	Part FEDER	369 801,03 €	Part FEDER	1 256 584,60 €
TVA (8,5%)		212 313,21 €	72 642,43 €	598 231,81 €	31 433,09 €	258 860,72 €	106 809,69 €
TOTAL TTC		2 710 115,71 €	927 259,30 €		401 234,12 €		1 363 394,29 €

ANNEXE 3 – Zonage FEDER

